

Les indicateurs de l'enseignement obligatoire

Année scolaire 2011 - 2012

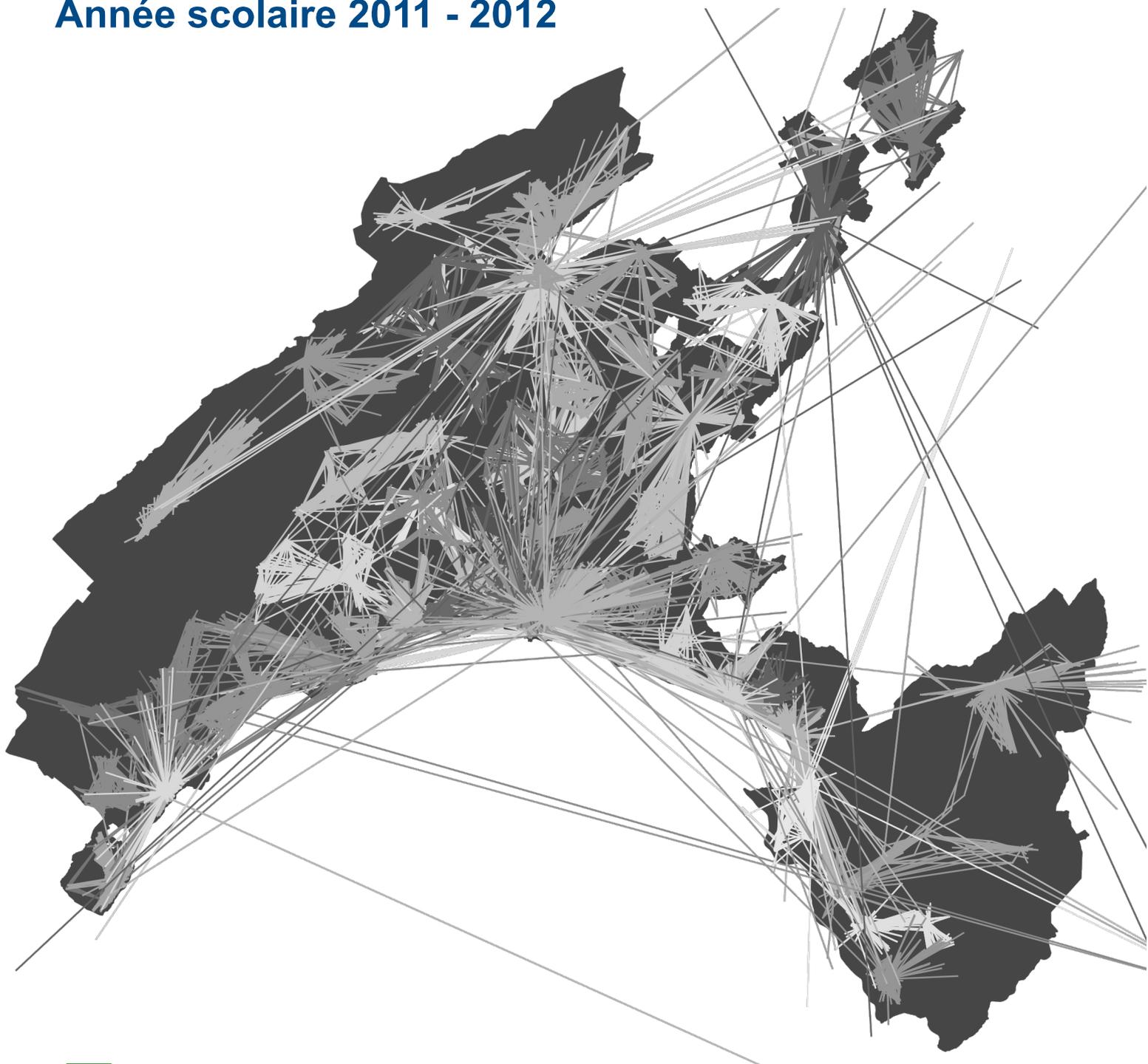




Table des matières

Organisation de la publication	3
1. Contraintes extérieures	
1.1 Carte des régions scolaires (depuis le 1 ^{er} novembre 2009)	4
1.2 Nombre d'élèves DGEO par région scolaire : évolution annuelle et depuis 5 ans	5
1.3 Nombre et types d'établissements scolaires, évolution depuis 2001	6
1.4 Pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé, évolution depuis 2000	7
1.5 Effectifs d'élèves par cycle ou voie, évolution entre 2001 et 2011	8
1.6 Allophones : évolution depuis 2000 et répartition par région scolaire	9
1.7 Pourcentage de classes très hétérogènes par cycle/voie depuis 2001	10
1.8 Synthèse des contraintes extérieures	11
2. Organisation et fonctionnement	
2.1 Taille moyenne des classes	12
2.2 Taux de maintien au CYP, évolution depuis 1997	13
2.3 Taux de redoublement de 5 ^{ème} à la 9 ^{ème} , évolution depuis 2001	14
2.4 Âge moyen des élèves de secondaire par degré et filière en 2011/12	15
2.5 Répartition par voie en 7 ^{ème} année	16
2.6 Pourcentage d'élèves allophones par voie en 7 ^{ème} année	17
2.7 Décision d'orientation: taux de désaccord des parents, depuis 2003	18
2.8 Taux de réorientation en fin de 7 ^{ème} , évolution depuis 2000	19
2.9 Pourcentage d'élèves allophones en classe régulière et en classe de développement, évolution depuis 2001	20
2.10 Répartition des périodes de classes de développement entre classes D et prestations aux classes régulières	21
2.11 Nombre d'élèves bénéficiant de prestations de l'enseignement spécialisé, évolution depuis 2000	22
2.12 Distribution des points obtenus aux épreuves cantonales de référence de 8 ^{ème} année en mathématiques, par filière au printemps 2011	23
2.13 Distribution des points obtenus aux épreuves cantonales de référence de 8 ^{ème} année en français, par filière au printemps 2011	24
2.14 Répartition des enseignants entre hommes et femmes, personnes et ETP, en septembre 2011	25
2.15 Pourcentage moyen d'activité des enseignants en septembre 2011, par sexe et secteur d'enseignement	25
2.16 Pyramide des âges du personnel enseignant	26
2.17 Retard dans le cursus scolaire et redoublement	27
3. Résultats et effets du système	
3.1 Pourcentage d'élèves de 9 ^{ème} année ayant plus de 15 ans depuis 2002	28
3.2 Élèves allophones de 9 ^{ème} année, effectifs et répartition par filière	29
3.3 Pourcentage de réussite au certificat de 9 ^{ème} année	30
3.4 Synthèse des indicateurs de résultats du système	31
4. Méthodologie	32

Organisation de la publication

Conformément à l'usage croissant dans le domaine des indicateurs de formation, les présentes informations sont regroupées en trois parties principales.

Contraintes extérieures (Contexte et Inputs) - pages 4 à 11

Les contraintes extérieures regroupent les notions de contexte et d'input. Par contexte on entend le cadre global dans lequel doit s'inscrire le système de formation. Le contexte comprend par exemple le niveau socio-économique de la population du canton, le niveau de formation de ses habitants. Les publications du SCRIS couvrant largement ce domaine, les indicateurs présentés dans cette publication n'incluent pas cette dimension. Les inputs constituent les contraintes directes qui influencent le système scolaire public. Le nombre d'enfants à scolariser est un bon exemple d'un indicateur d'input, de même que les caractéristiques individuelles des élèves.

Organisation et fonctionnement (Processus) - pages 12 à 27

A l'inverse du contexte, sur lequel le système scolaire n'a pas prise, les décideurs peuvent définir l'organisation du système scolaire et son fonctionnement. Ce sont des facteurs malléables, qui peuvent être infléchis, voire contrôlés par les acteurs du système scolaire. C'est par exemple le cas de l'organisation des régions scolaires.

Les décisions prises par les équipes enseignantes sur les parcours des élèves sont relatives au fonctionnement du système plutôt qu'à son organisation, de même que le traitement de différents groupes d'élèves. Dans cette publication, la situation des élèves allophones dans notre système scolaire fait l'objet de plusieurs indicateurs. Comme il est de la responsabilité des acteurs du système de fournir à ces élèves des prestations leur permettant de réussir à l'école, ces indicateurs appartiennent majoritairement à la catégorie des indicateurs de fonctionnement.

Résultats et effets du système (Outputs et Outcomes) - pages 28 à 31

Les outputs sont les produits directs du système scolaire, par exemple le niveau de compétence ou le taux de réussite à la fin de l'école obligatoire.

Les outcomes sont des résultats du système de formation mesurés depuis plusieurs années après que l'individu ait achevé sa formation. Il s'agit, par exemple, du taux de diplômés universitaires dans la population active. Ce document ne présente aucun outcome du système de formation, mais seulement des outputs de l'enseignement obligatoire.

Les indicateurs portant sur la situation des élèves de 9^{ème} année sont des indicateurs de résultats.

Selon le point de vue adopté, le même indicateur peut être considéré différemment. Par exemple, le taux de maintien au primaire est un indicateur de fonctionnement si on adopte le point de vue de l'école obligatoire dans son ensemble, mais un résultat si on considère seulement l'école primaire.

Dans cette publication, nous ne considérons comme résultats que les indicateurs relatifs à la fin de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire la 9^{ème} année.

Contraintes extérieures

1.1 Carte des régions scolaires (depuis le 1^{er} novembre 2009)



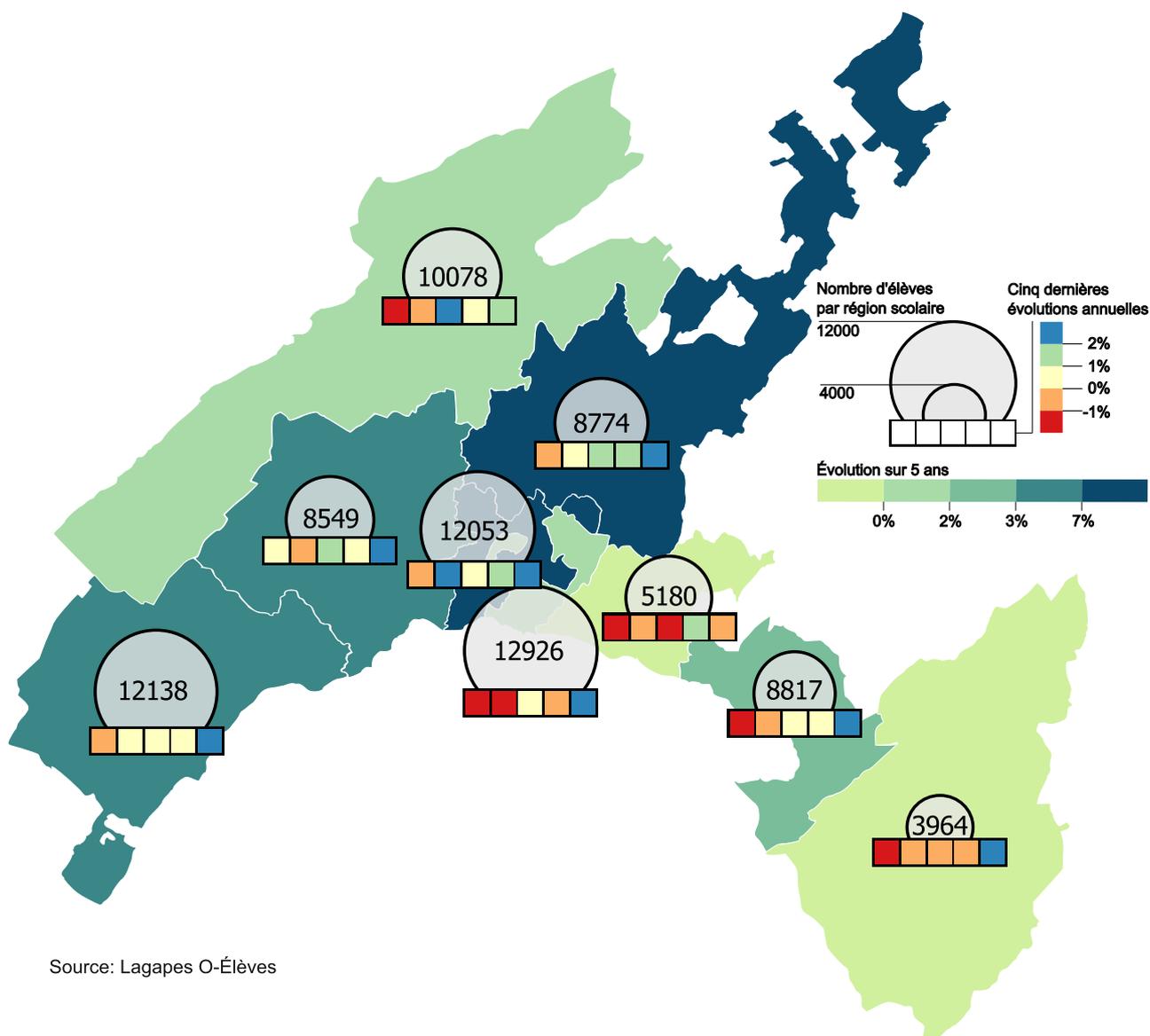
Dans le système scolaire vaudois, les établissements sont regroupés en régions scolaires à des fins de coordination (art. 48 LS). Cette organisation permet de :

- Coordonner au plan régional la mise en œuvre des politiques cantonales en lien avec la formation;
- Gérer en commun certains aspects de l'enveloppe pédagogique, notamment en vue d'atténuer l'impact des fluctuations d'effectifs;
- Collaborer avec les spécialistes de l'Office de psychologie scolaire (PPLS : psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires);
- Créer des classes spéciales au plan régional, dans certains établissements seulement. Les élèves des autres établissements de la région qui ont des besoins particuliers y suivent l'enseignement (enseignement spécialisé, classes de développement, classes d'accueil);
- Gérer en commun l'accès aux structures MATAS lorsque celles-ci existent dans la région considérée;
- Assurer la coordination entre ces structures et les établissements pour le suivi des élèves qui les fréquentent;
- Déléguer par région un directeur ou une directrice au sein des instances de consultation ou de participation des services et organes départementaux (par exemple DGEO, SESAF, HEP).

Les régions DGEO correspondent grossièrement aux districts administratifs du canton de Vaud. Dans chaque région, une conférence des directeurs d'établissements permet d'organiser les tâches communes susmentionnées de manière à ce que la coordination régionale fonctionne de manière optimale.

Contraintes extérieures

1.2 Nombre d'élèves DGEO par région scolaire: évolution annuelle et depuis 5 ans



Source: Lagapes O-Élèves

Les effectifs ont augmenté cette année dans toutes les régions DGEO à l'exception de Lavaux, où ils sont stables à -0.1% d'évolution.

Sur les cinq dernières années, c'est-à-dire depuis 2006, on constate que les Alpes vaudoises ont également vu les effectifs diminuer globalement, cette tendance s'étant inversée cette année seulement. Toutes les autres régions connaissent une augmentation progressive, la plus faible étant de 1.7% à Lausanne, la plus forte, de 7.5% dans la couronne lausannoise.

Contraintes extérieures

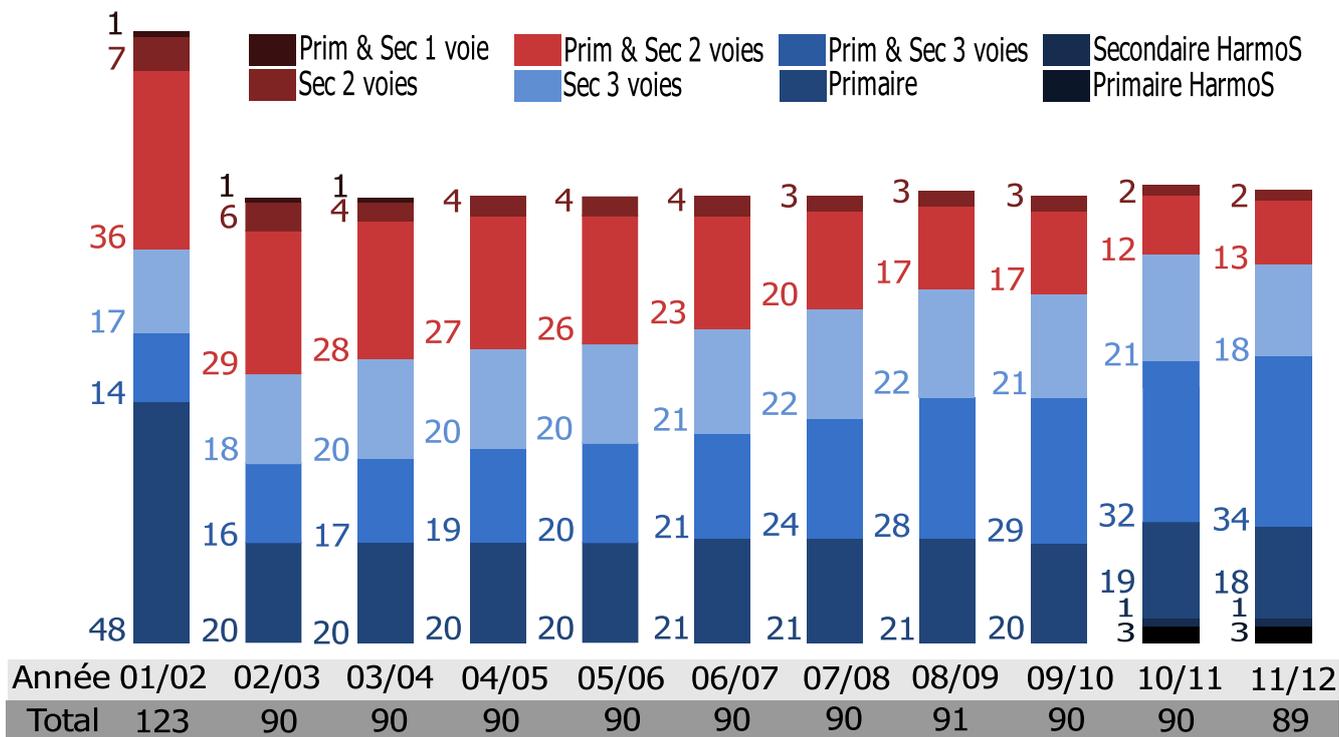
1.3 Nombre et types d'établissements scolaires, évolution depuis 2001

Répartition des établissements scolaires sur le canton

● = direction d'établissement



En 2011-2012, la DGEO compte 89 établissements scolaires, suite à la fusion des établissements primaires et secondaires de la Tour-de-Peilz. La mise en conformité des établissements avec l'article 47 de l'actuelle Loi scolaire se poursuit, et les établissements de Montreux Est et de Montreux Ouest se réorganiseront dans cette optique au début de l'année scolaire 2012-2013.

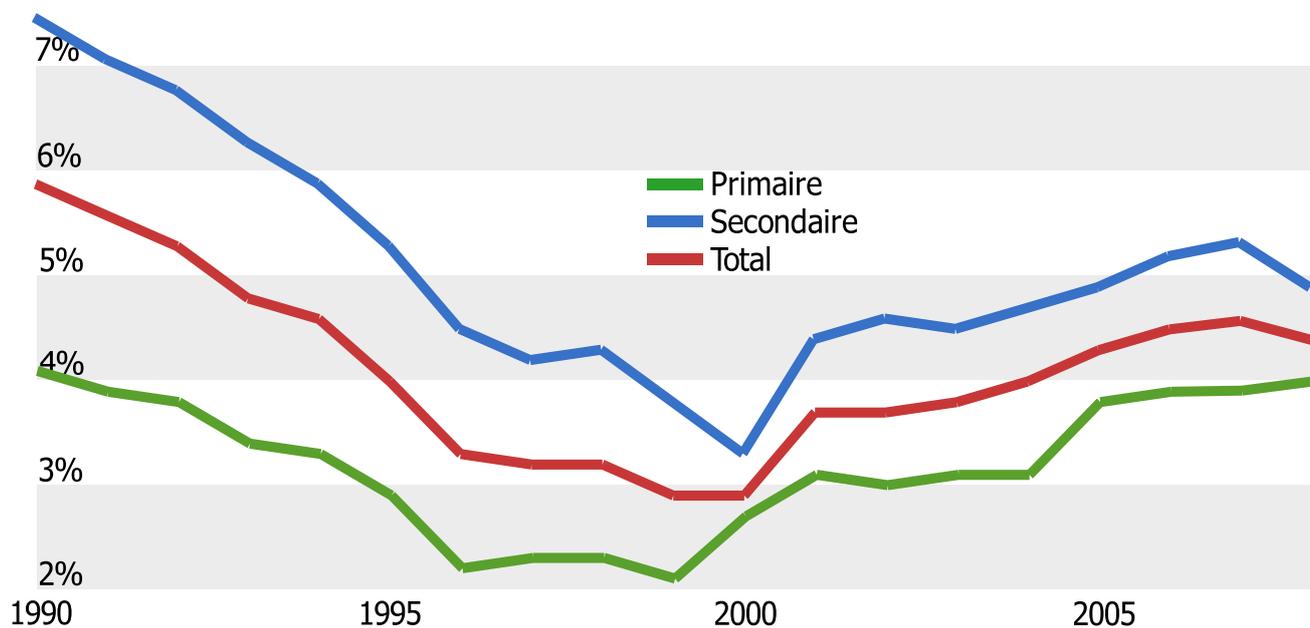


Sources: DFJC / LAGAPES O_élèves

La mise en conformité des établissements scolaires à la fois avec l'article 47 de la Loi scolaire et avec l'organisation prévue par les accords HarmoS reste une priorité de la DGEO qui œuvre, en collaboration avec d'autres départements et avec les autorités communales concernées pour trouver, dans chaque cas, la meilleure solution dans l'intérêt des élèves vaudois.

Contraintes extérieures

1.4 Pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé, évolution depuis 2000



Source: OFS

Après une lente, mais régulière augmentation du pourcentage d'élèves fréquentant l'enseignement privé, on constate en 2008 une légère diminution de ce pourcentage, due uniquement à la forte diminution observée au secondaire, alors que le primaire présentait encore une légère augmentation. La DGEO a d'ailleurs constaté une légère augmentation du nombre d'élèves passant les examens de retour du privé.

Il est probable que le pourcentage d'élèves fréquentant le privé soit sous-estimé. En effet, l'OFS, qui élabore ces statistiques, ne prend pas en compte les structures proposant des certificats de formation étrangers (français, américains, etc.).

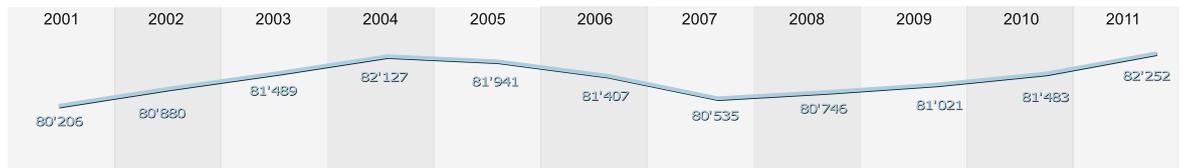
Pour les degrés 7 à 9, on constate que le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée est de 6.8% en VSB, mais 3.5% seulement en VSG, et nul en VSO.

On peut imaginer un rôle prépondérant de la crise économique qui s'est déclarée en 2008 sur la scolarisation des élèves du secondaire, tout en s'interrogeant sur le fait qu'elle n'ait aucun impact concernant les élèves du primaire. Dans le canton de Vaud, on peut se demander si l'enjeu de l'orientation au cycle de transition (CYT) n'explique pas cette différence entre les deux secteurs d'enseignement. Il sera intéressant de voir les effets de l'entrée en vigueur de la LEO sur celle-ci.

Contraintes extérieures

1.5 Effectifs d'élèves par cycle ou voie, évolution entre 2001 et 2011

Toutes classes confondues

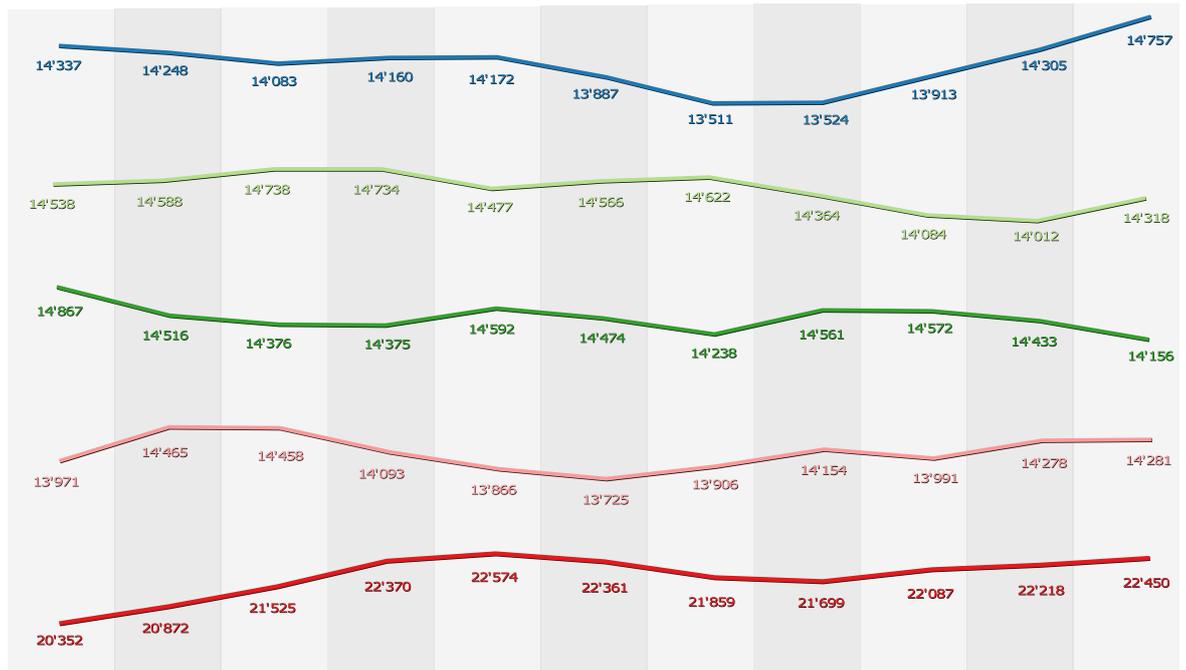


Le suivi des effectifs de l'enseignement obligatoire montre que le nombre d'élèves à scolariser augmente depuis 08/09, un peu plus chaque année, pour atteindre en 2011/2012 une augmentation annuelle de presque 0.94 %, soit 769 élèves.

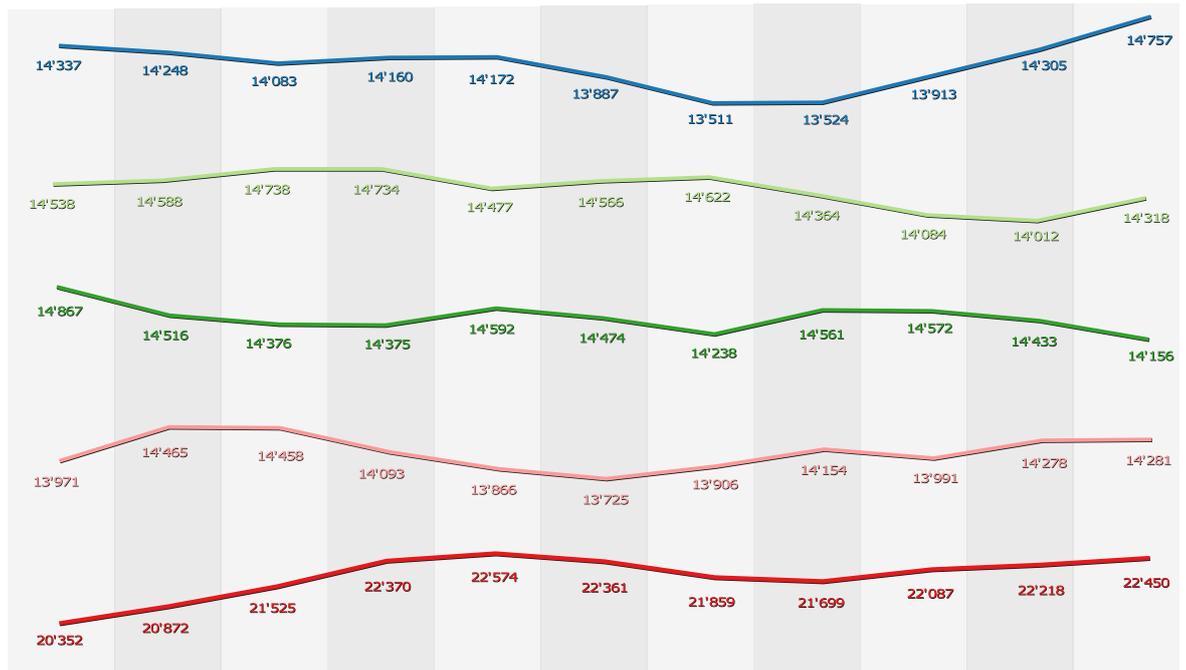
CIN (-2 à -1)



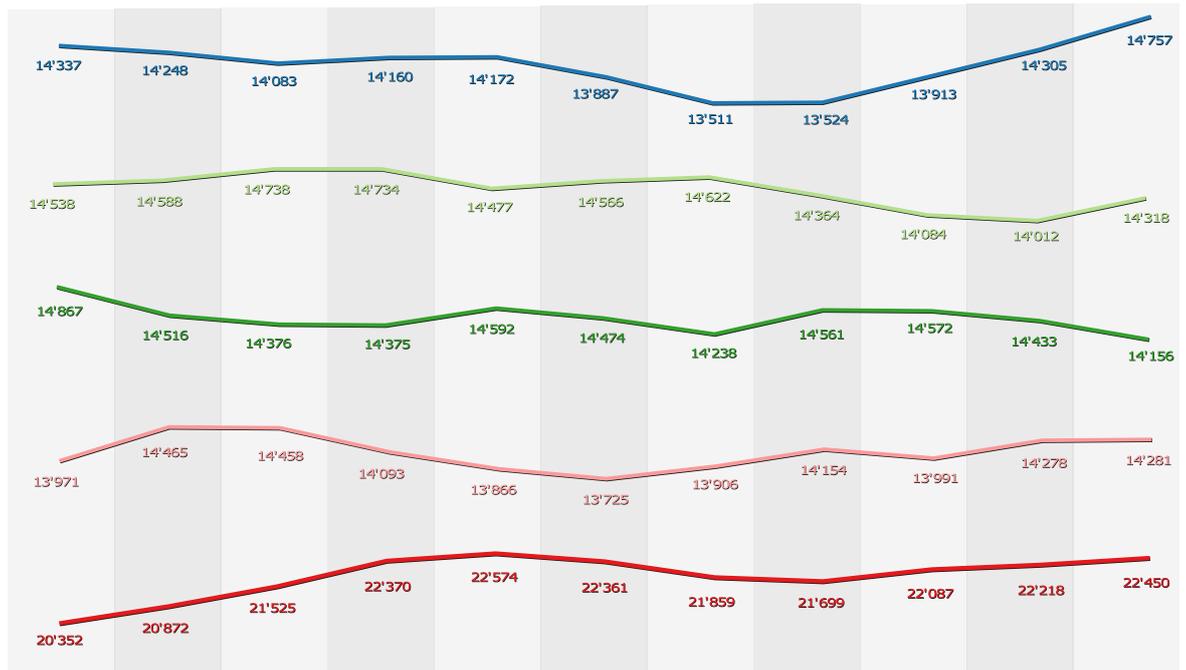
CYP 1 (1 à 2)



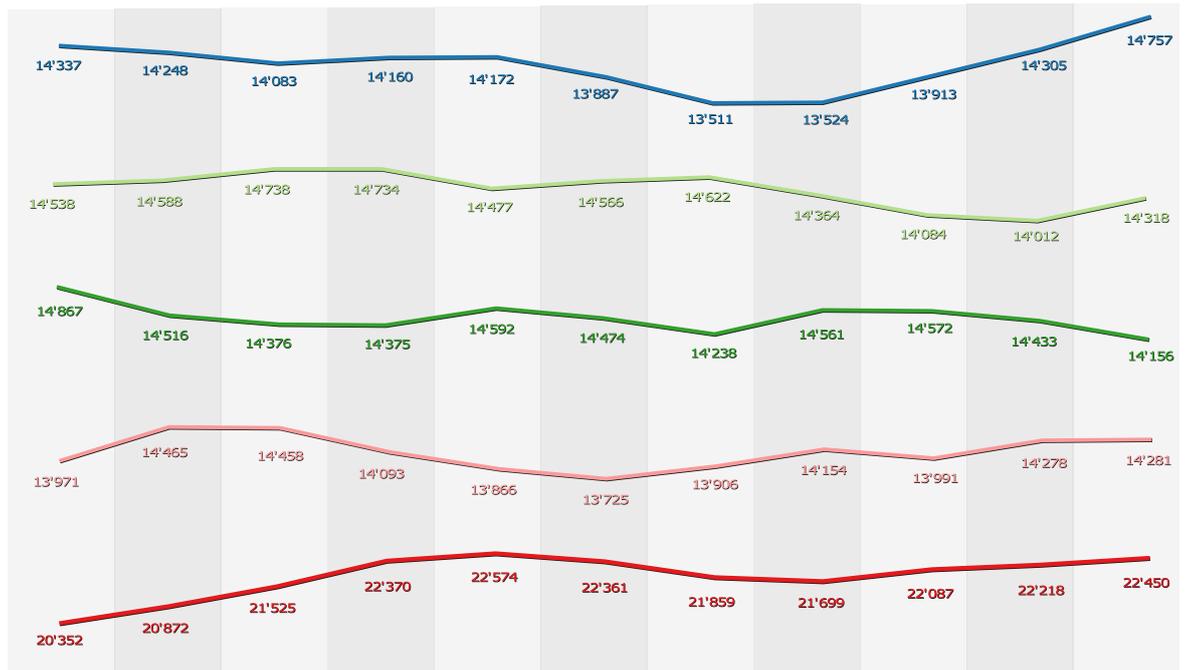
CYP 2 (3 à 4)



CYT (5 à 6)



Voies (7 à 9)



C'est chez les plus jeunes, au CIN, que l'augmentation est la plus forte, avec +3.1% sur les deux volées concernées. On constate une diminution du nombre d'élèves au CYP2, que ni la DGEO, ni le SCRIS ne parviennent à expliquer.

RAC (10)



Accueil



Dvpt.

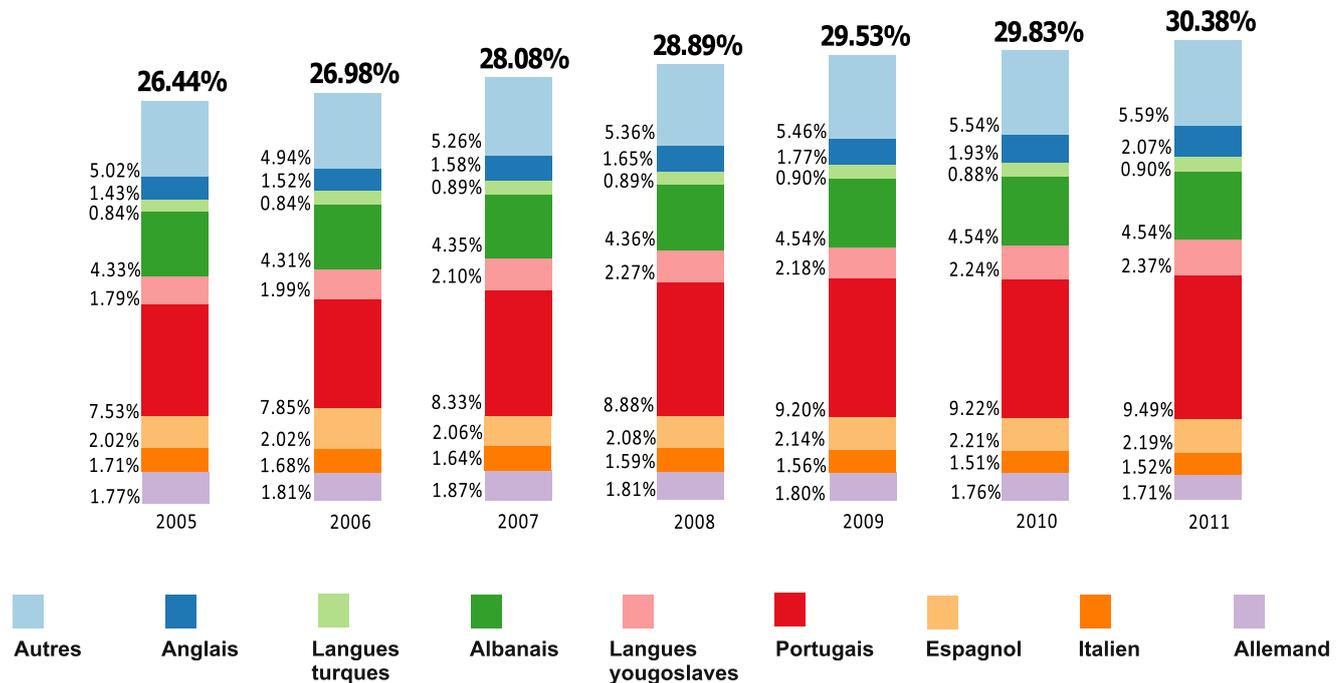


Sources: DFIRE / Recensement scolaire 150, DFJC / LAGAPES O_Elèves

Par ailleurs, le nombre d'élèves fréquentant les classes de développement a diminué, ce qui montre probablement une tendance croissante, et ce, depuis plusieurs années, à garder les élèves dans l'enseignement régulier, même s'ils présentent des difficultés scolaires. Cette tendance est en accord avec l'indicateur 2.11, sur les périodes d'enseignement attribuées aux classes de développement, qui diminuent au profit de mesures de soutien en classe régulière.

Contraintes extérieures

1.6 Allophones : évolution depuis 2000 et répartition par région scolaire



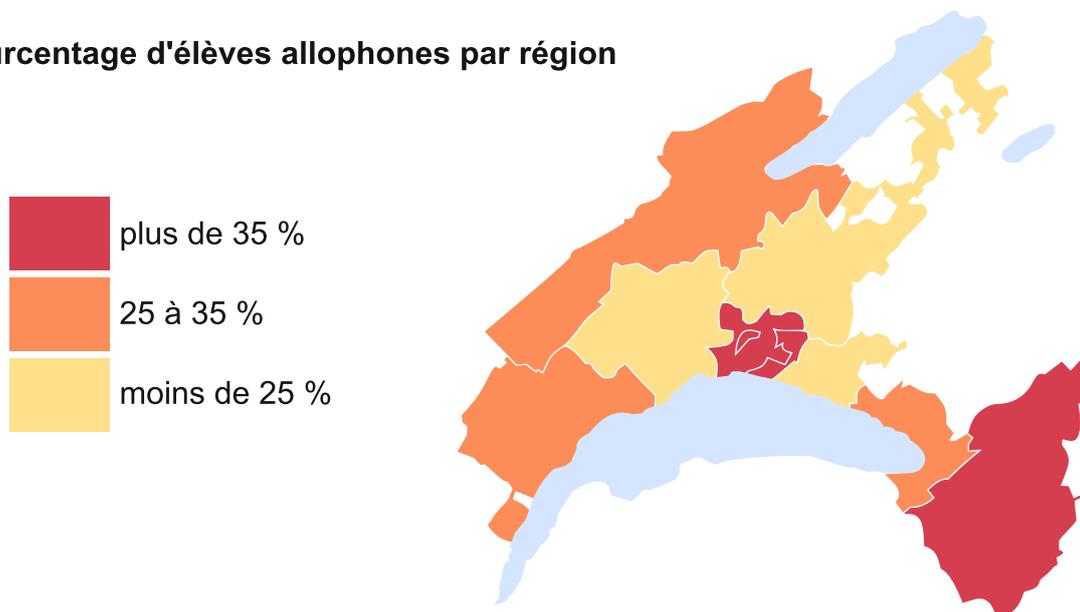
Sources: DFIRE / Recensement scolaire 150 / LAGAPES O_élèves

L'augmentation régulière du pourcentage d'élèves allophones se poursuit avec, en 2011 et pour la première fois, plus de 30% de la population scolaire.

L'analyse des données par langue maternelle montre que l'augmentation globale est relativement homogène entre les différentes langues représentées. On n'observe donc aucune augmentation notable d'une langue maternelle particulière.

Nous constatons que certains parents déclarent leurs enfants comme francophones après quelques années de scolarité. C'est le cas de 349 élèves allophones en 2010 devenus francophones en 2011.

Pourcentage d'élèves allophones par région

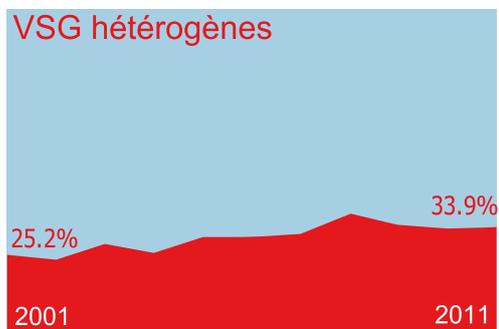
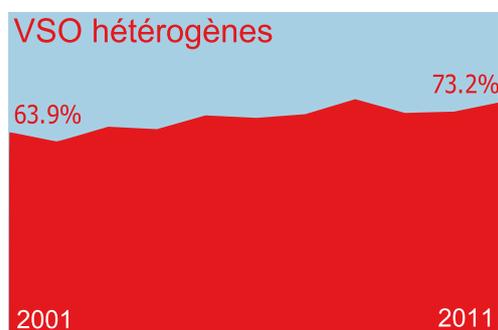
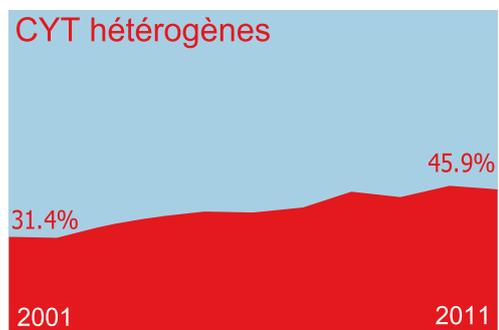
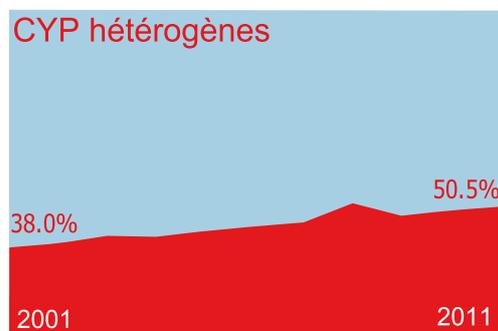
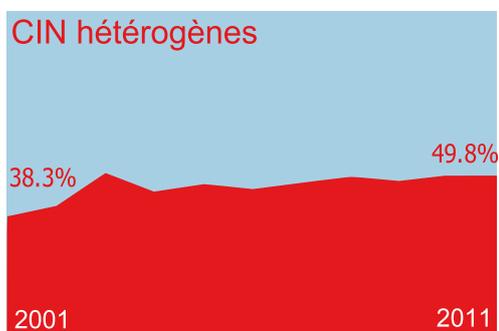
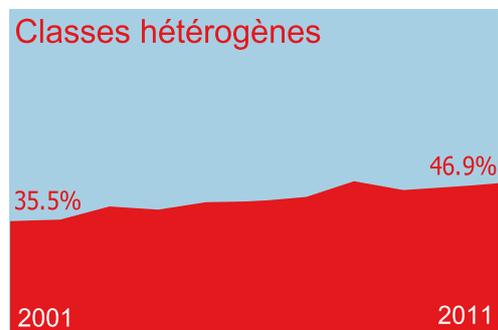


Contraintes extérieures

1.7 Pourcentage de classes très hétérogènes par cycle/voie depuis 2001

En comparaison intercantonale*, le canton de Vaud se trouve en troisième position, derrière les cantons de Genève et Bâle-Ville pour le pourcentage de classes très hétérogènes. Est considérée comme telle une classe avec plus d'un tiers d'élèves allophones et/ou étrangers.

* Source : Statistique des élèves et étudiants OFS, « Hétérogénéité culturelle au sein de l'école obligatoire selon le canton et le degré d'enseignement, 2008/09 », consulté sur bfs.admin.ch



Sources: DFIRE / Recensement scolaire 150, DFIN

De manière générale, pour l'ensemble de la scolarité, le taux de classes très hétérogènes dans notre canton reste stable depuis 3 ans.

L'année 2011/2012 montre un léger accroissement du pourcentage, au secondaire, dans les voies VSB et VSO. Pour la VSO, le taux dépasse cette année les 70%.

Contraintes extérieures

1.8 Synthèse

Démographie scolaire

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement obligatoire augmente dans toutes les régions scolaires à l'exception de Lavaux où il connaît une légère baisse. Cette évolution peut s'expliquer par le solde migratoire positif et l'accroissement naturel de la population. Il est également envisageable que cette hausse soit, pour une petite part, due à une baisse de fréquentation des écoles privées.

L'immigration récente est largement constituée de jeunes adultes étudiants sans enfant ou de personnes hautement qualifiées qui scolarisent leurs enfants dans le privé. Ce qui explique que la population scolaire augmente moins vite que la population résidente totale du canton.

La part des élèves qui déclarent une langue maternelle autre que le français augmente néanmoins régulièrement depuis plus d'une décennie. Les allophones représentent plus de 30% des élèves pour la première fois cette année. Les établissements peuvent mettre en place plusieurs prestations spécifiques destinées à leur intégration dans le système de formation vaudois, lesquelles seront détaillées plus loin dans cette publication.



82 477 élèves



89 établissements



927 élèves par établissement en moyenne
411 pour le plus petit et **1626** pour le plus grand

Établissements scolaires

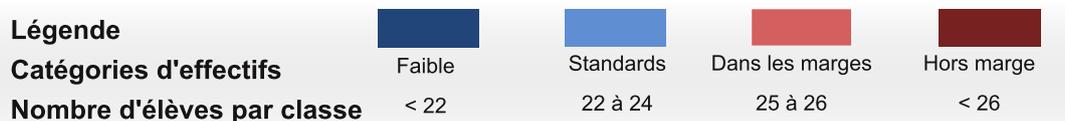
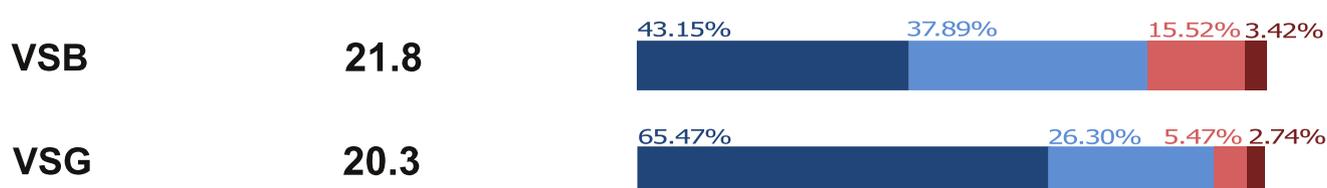
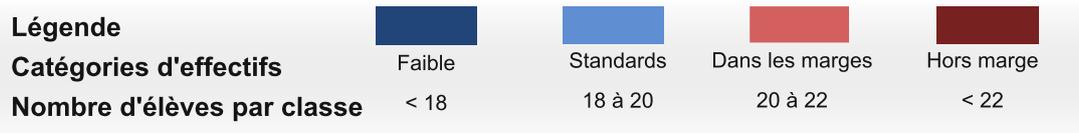
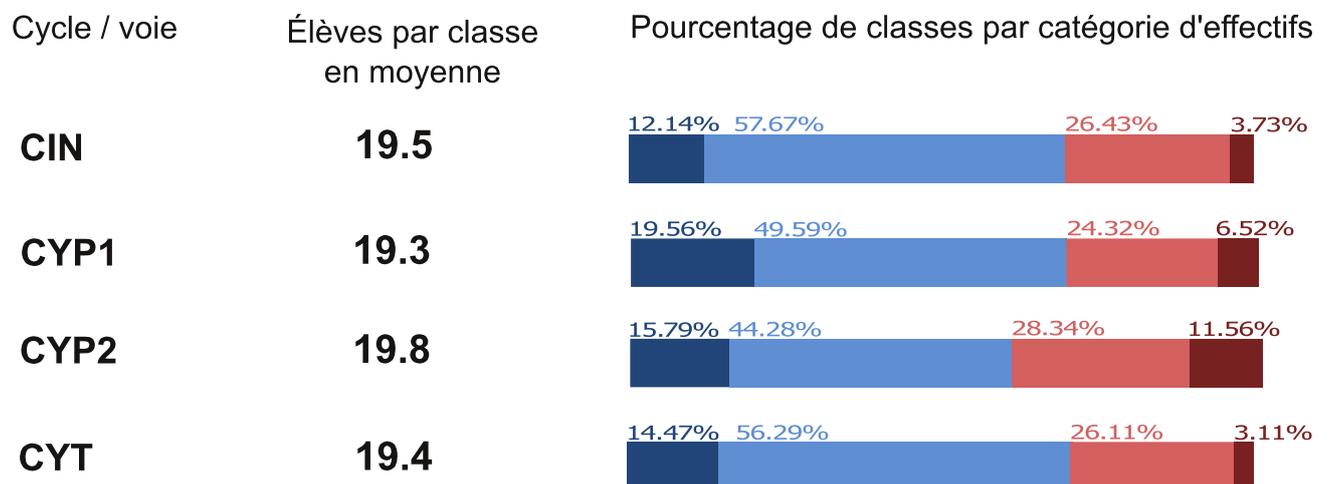
La diversité des établissements scolaires est illustrée non seulement par les variations dans le nombre d'effectifs, mais également par leur structure (primaire, secondaire ou les deux). Ces structures sont appelées à changer avec la mise en place de HarmoS, en particulier par le passage des 5^{ème} et 6^{ème} actuelles du secondaire au primaire. Plusieurs établissements ont déjà, par anticipation, regroupé les degrés primaires et le cycle de transition.

Il existe aussi des différences entre établissements concernant la présence ou non de classes de pédagogie compensatoire (effectifs réduits, accueil, développement) ou d'enseignement spécialisé. Les établissements de petite taille ne pouvant ouvrir ce type de classes, leurs élèves qui présentent des besoins particuliers sont scolarisés dans un établissement voisin disposant de la structure adéquate. Ceci grâce à la possibilité de mise en commun de ressources par les établissements d'une même région scolaire.

Organisation et fonctionnement

2.1 Taille moyenne des classes

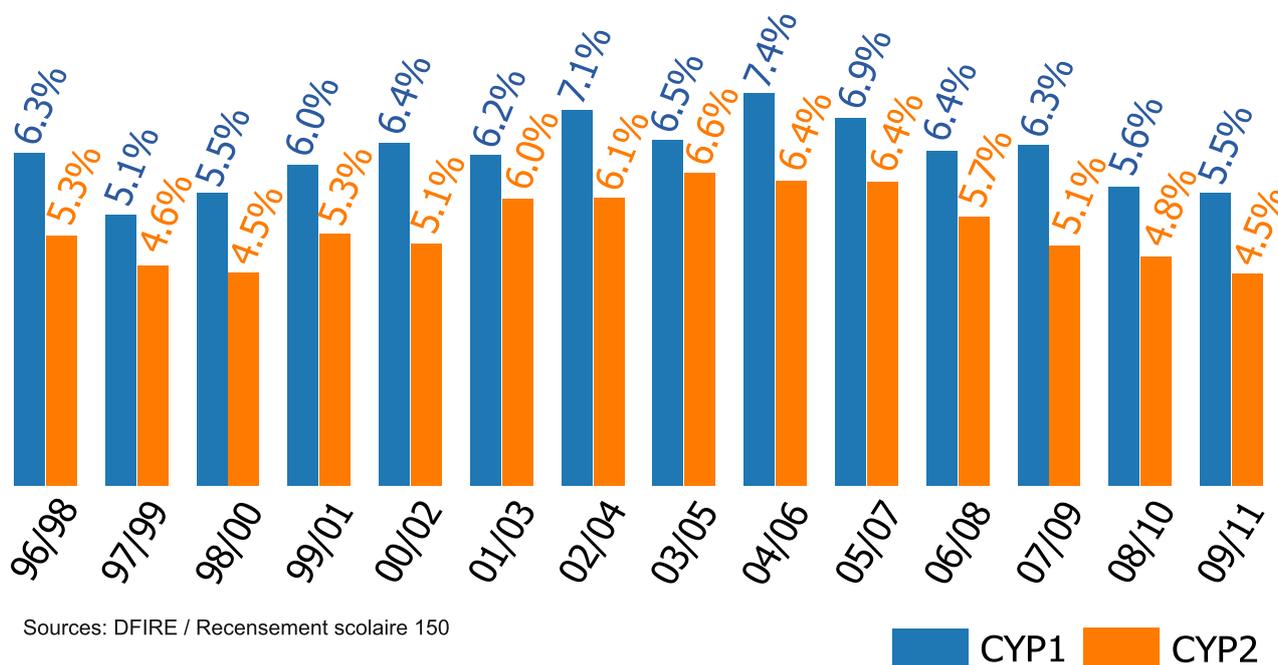
Nombre d'élèves par classe et catégories d'effectifs selon les articles 164 et 165 du règlement d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984 (RLS)



Sources: DFIRE / RECENSEMENT 150, DFJC / Lagapes O_Elèves

Organisation et fonctionnement

2.2 Taux de maintien au CYP, évolution depuis 1997



NB : Les années scolaires ont été indiquées pour le cycle de deux ans. Ainsi, les élèves de la volée 2004-2006 ont effectué leur première année en 2004-05, puis leur deuxième année en 2005-06. S'ils ont été maintenus dans le cycle, ils ont effectué la troisième année en 2006-07.

Après une augmentation des redoublements claire, bien qu'irrégulière, entre 2000 et 2006, on constate ensuite une tendance à la baisse au CYP1 et au CYP2. Actuellement, les taux de maintien sont similaires à ceux de 1998/2000.

Pour le CYP1, il est plausible d'envisager que la hausse constatée jusqu'en 2006 soit liée à l'introduction d'une exigence spécifique quant au niveau de lecture à atteindre pour être promu au CYP2 (art. 18 RLS, al.2). Ce niveau est mesuré par une ECR de lecture-écriture qui fournit un standard commun pour l'apprécier. Dès 2007, on constate probablement l'effet des mesures d'appui ou de pédagogie compensatoire, prévues dans le même article du règlement, pour assurer la réussite des élèves ayant quelques difficultés en lecture.

En 2008, pour la première fois, on constate une nette baisse des taux de redoublement aussi au CYP2. On peut émettre l'hypothèse que cette baisse est elle aussi due en partie aux mesures de pédagogie compensatoire mises en place dans le courant du CYP1, grâce auxquelles les élèves sont mieux préparés pour les apprentissages du CYP2. Les mesures prises dans le courant du CYP2 contribuent aussi à diminuer le nombre de maintiens dans ce cycle.

Signalons deux recherches sur le redoublement :

- Daepfen, K. (2011). L'expérience du redoublement, enquête auprès d'une cohorte de jeunes concernés. Lausanne : URSP 151.
- Daepfen, K. (2007). Le redoublement : un gage de réussite ? Revue de littérature et étude d'une volée d'élèves vaudois. Lausanne : URSP.

Ce thème est complexe car la recherche n'est pas unanime.

Organisation et fonctionnement

2.3 Taux de redoublement de la 5^{ème} à la 9^{ème}, évolution depuis 2001

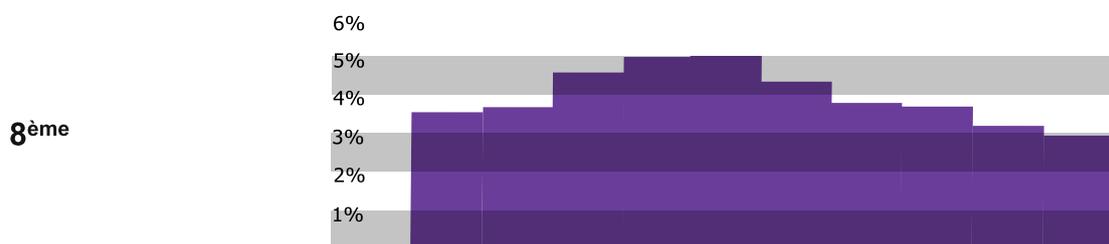


NB : Pour le CYT, les pourcentages de maintiens ont été calculés sur deux ans. Pour les degrés 7 à 9, nous avons calculé les pourcentages de maintiens sans réorientation, par volée.

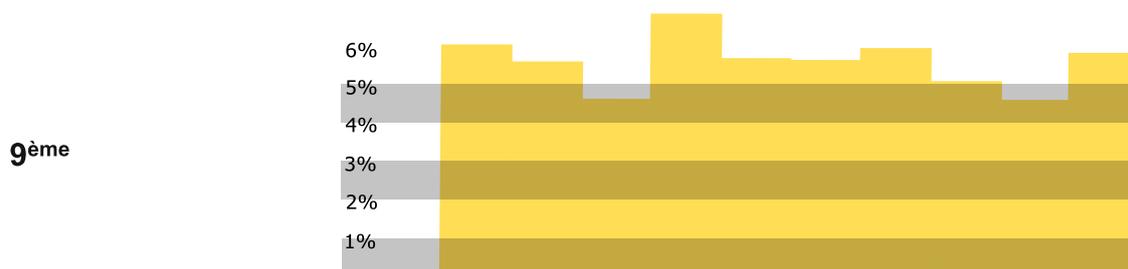
Les redoublements au cycle de transition restent exceptionnels, comme le prévoit l'article 26 LS. La légère baisse constatée en 2009/2010 est peu significative. On relève cependant qu'on s'approche d'un taux de redoublement nul.



En 7^{ème} année, les redoublements sont assez peu fréquents. Il faut relever qu'il existe, dans ce degré, l'alternative d'une réorientation vers une voie moins exigeante, alternative très rarement utilisée pour les degrés 8 et 9.



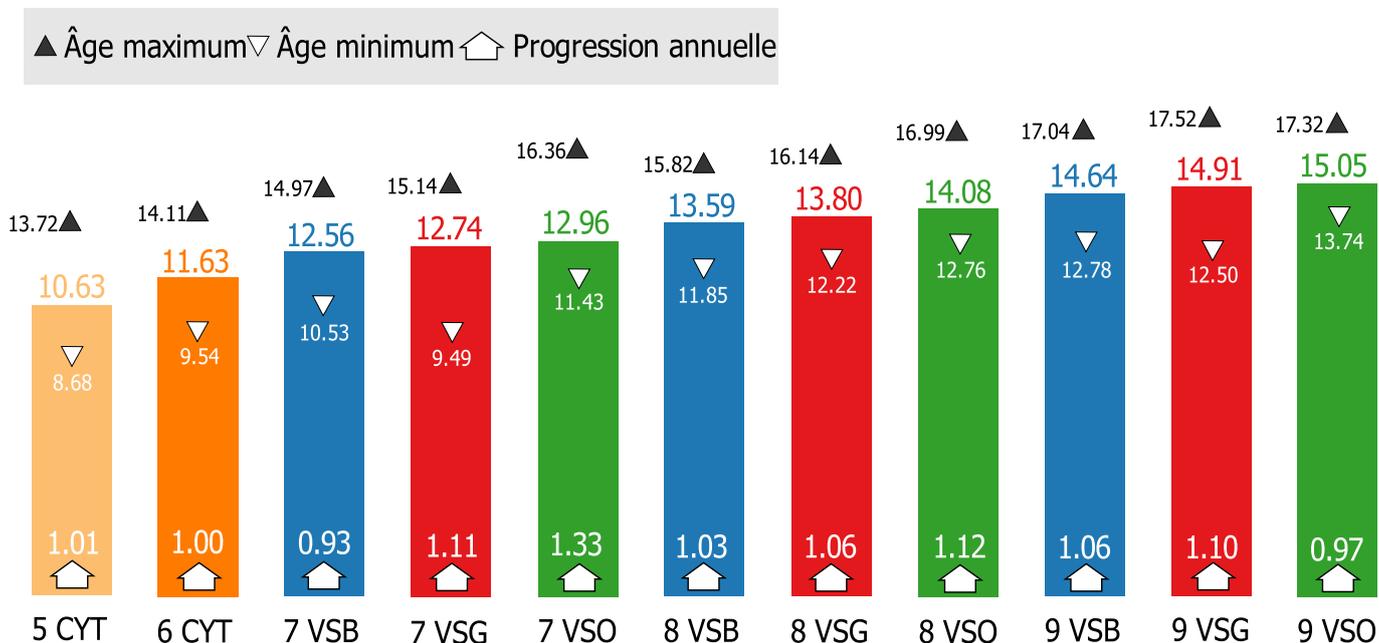
En 8^{ème} année, les réorientations étant très rares, et en principe impossibles vers une voie plus exigeante, on observe un pourcentage plus élevé de redoublements. Après une diminution franche entre 2005/2006 et 2007/2008, le pourcentage de redoublements continue de baisser légèrement.



En 9^{ème} année, on observe que le taux de redoublement baisse de manière significative de 2008/2009 à 2009/2010. Ceci pourrait s'expliquer en partie par une application plus rigoureuse des injonctions du Cadre général de l'évaluation, basées sur l'article 37 du règlement d'application de la loi scolaire, selon lequel un élève ne peut pas, sauf dérogation, redoubler la 9^{ème} année s'il a obtenu le certificat. Un certain nombre d'élèves étaient en effet autorisés à redoubler la 9^{ème} malgré la réussite du certificat pour satisfaire les seuils définis, principalement, pour accéder à l'Ecole de culture générale et de commerce du gymnase. En 2010/2011 on relève par contre une hausse assez importante du taux de redoublement. Cela pourrait s'expliquer par des conditions d'obtention du certificat en 9^{ème} plus exigeantes.

Organisation et fonctionnement

2.4 Âge moyen des élèves du secondaire par degré et filière en 2011/12



NB : la progression annuelle est la différence entre l'âge moyen d'un degré et celui du degré précédent. Pour les trois groupes de 7^{ème} année, la progression est calculée à partir de la valeur du CYT6. Les calculs donnent l'âge moyen des élèves au 30 juin 2011, c'est-à-dire deux mois avant le début de l'année scolaire considérée.

Quand on compare l'âge des élèves de 6^{ème} année avec celui des élèves de 7^{ème} année des trois voies, on constate que l'augmentation d'âge est d'autant plus importante que la voie de 7^{ème} année est moins exigeante. Cela appuie le constat récurrent que le retard scolaire est plus important chez les élèves de VSO que chez ceux de VSG, les VSB étant les élèves les moins soumis à un risque de retard scolaire. En outre, les élèves qui sont en avance sur le programme se trouvent majoritairement en VSB, ce qui fait encore baisser la moyenne d'âge de cette filière.

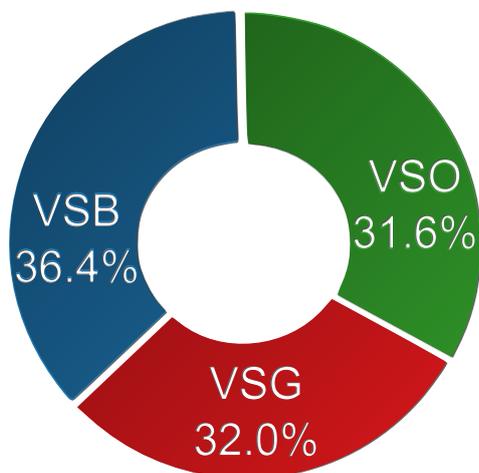
Pour les élèves de 8^{ème} année, la différence d'âge avec les élèves de 7^{ème} année est maximale pour les élèves de VSG. Cela s'explique aisément par le redoublement qui assortit presque systématiquement les réorientations VSO-VSG en fin de 7^{ème} année. Ces réorientations étant moins nombreuses entre VSG et VSB, ce phénomène ne se retrouve pas chez les élèves de 8^{ème} VSB.

La différence d'âge moyen entre les élèves de 8^{ème} et de 9^{ème} année est presque égale à 1 an dans les trois filières. Une explication probable est le taux relativement faible de redoublement de la 9^{ème} année de scolarité. Il peut aussi s'expliquer partiellement, surtout en VSO, par le fait que certains élèves quittent l'enseignement obligatoire sans effectuer la 9^{ème} année, et que ces élèves, par définition, présentent un retard scolaire. Comme ils ne sont plus pris en compte dans l'âge moyen des élèves de 9^{ème} année, cet âge moyen augmente moins qu'on pourrait le penser.

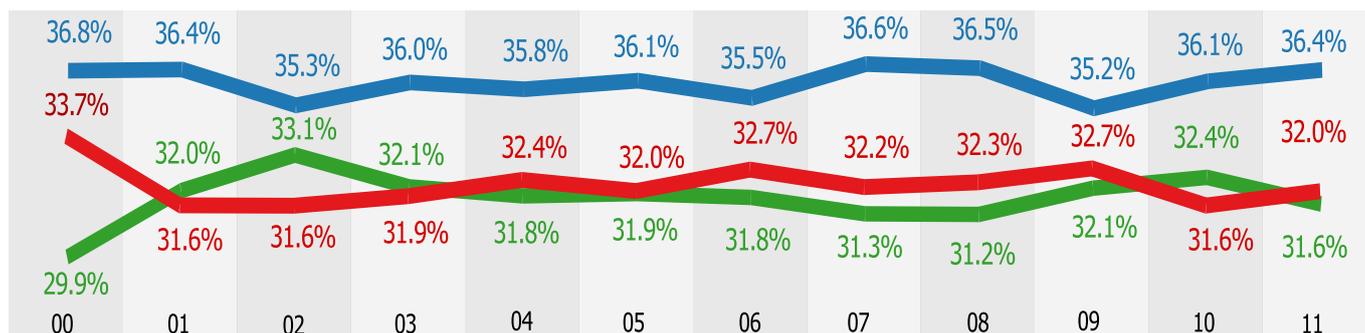
Organisation et fonctionnement

2.5 Répartition par voie en 7^{ème} année

a. En 2011 / 2012

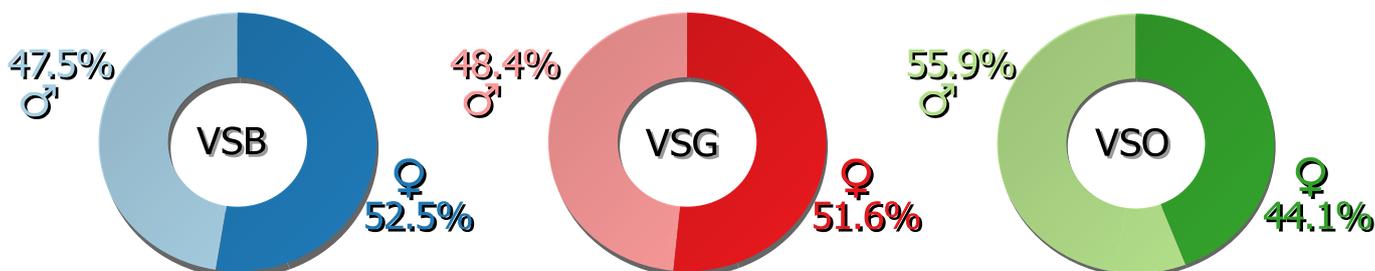


b. Évolution depuis 2000



En 2011/2012, et par rapport à l'année scolaire précédente, les orientations en VSB ont très légèrement augmenté. Les orientations en VSG sont à nouveau très légèrement supérieures à celles de VSO. La seule tendance d'importance qui se dégage et se maintient depuis une dizaine d'années est que le pourcentage le plus important d'élèves se retrouve en VSB.

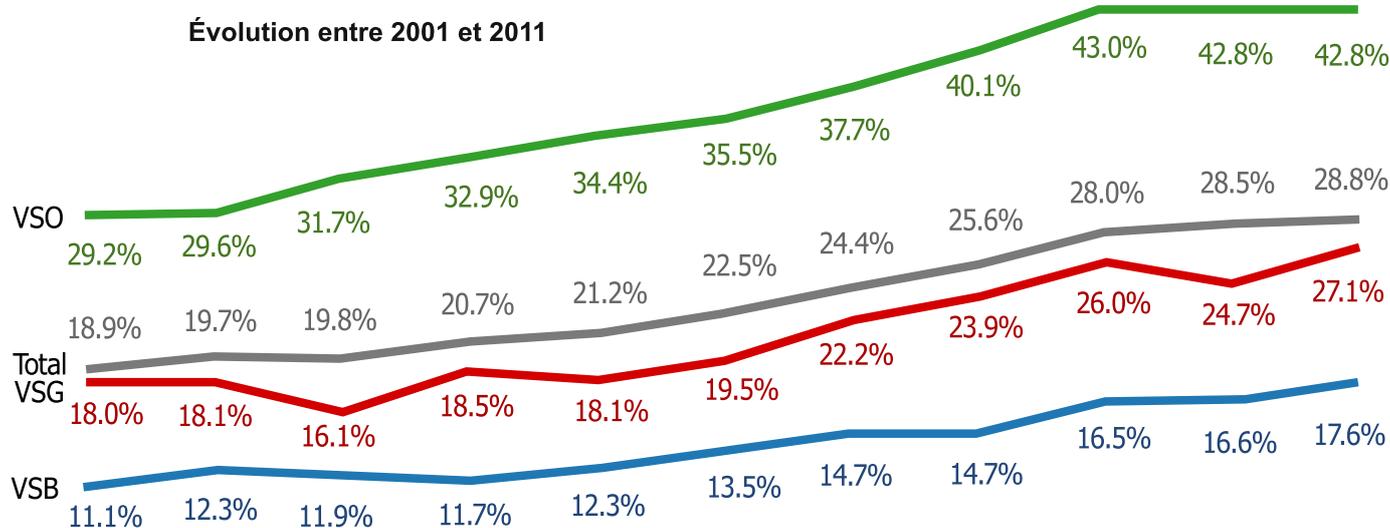
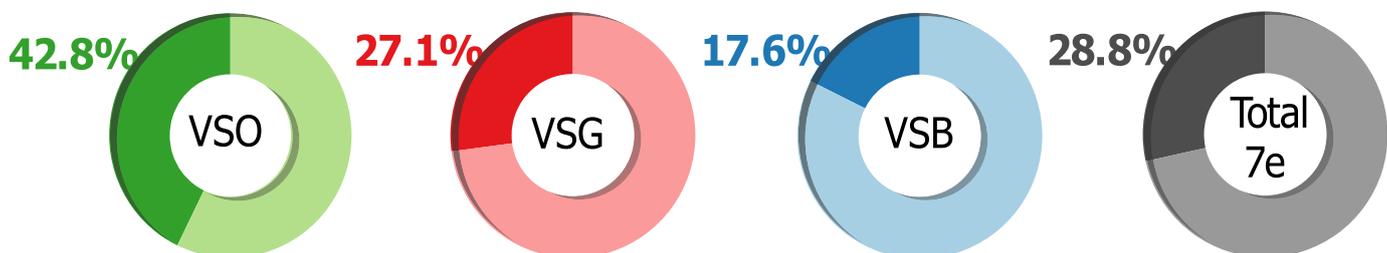
c. Par sexe



Sources: DFIRE / Recensement scolaire, DFJC / Lagapes O_Elèves

Organisation et fonctionnement

2.6 Pourcentage d'élèves allophones par voie en 7^{ème} année



Le pourcentage moyen d'élèves allophones dans les trois filières considérées augmente parallèlement à l'augmentation du pourcentage d'allophones dans la population scolaire globale.

Le département fournit deux prestations permettant à ces élèves de suivre l'enseignement dispensé dans les classes de la scolarité obligatoire régulière :

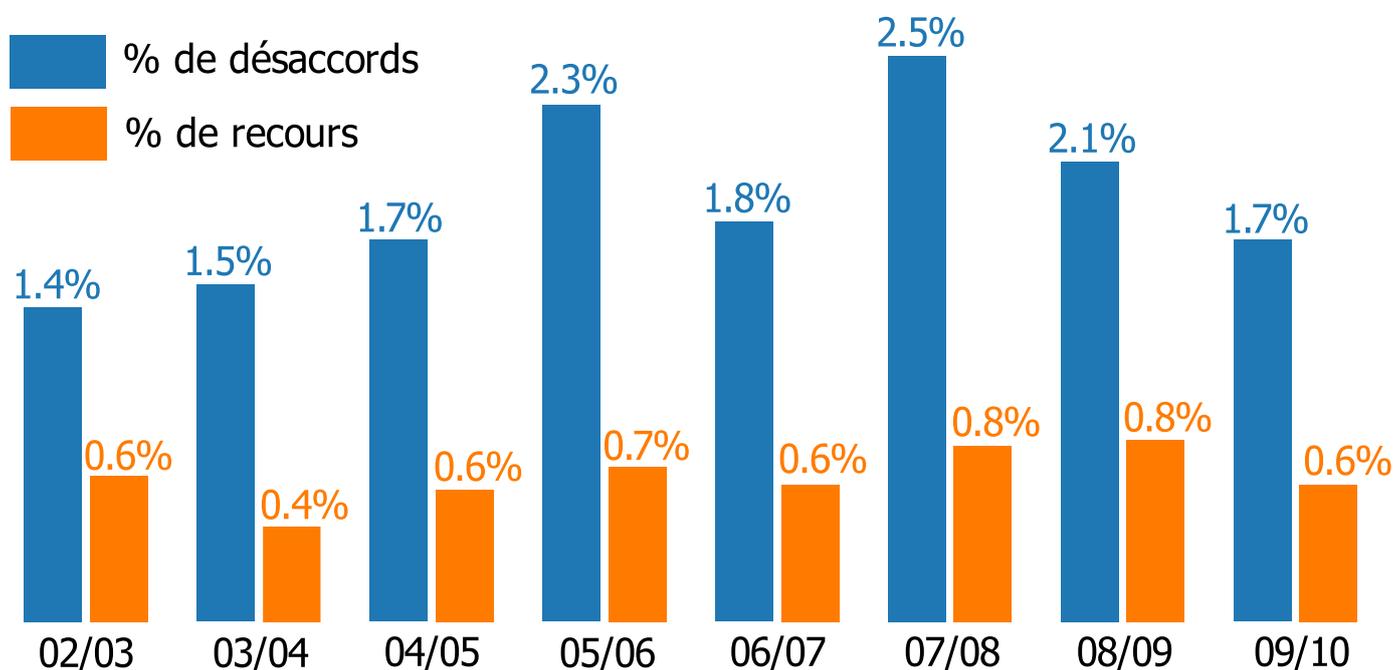
- Les classes d'accueil permettent aux élèves de suivre un enseignement intensif de français jusqu'à ce qu'ils soient prêts à fréquenter une classe régulière. 83% des classes d'accueil se trouvent au secondaire.
- Les cours intensifs de français (CIF) sont dispensés aux élèves directement intégrés dans une classe régulière. Ces cours permettent une mise à niveau des connaissances et compétences en français. 76% des périodes de CIF sont dispensées au primaire. L'orientation de fin de 6^{ème} année met en évidence le rôle de l'allophonie dans le parcours de l'élève. Le taux d'élèves allophones est très différent d'une voie à une autre.

D'une manière générale, ce graphique interroge le poids que représente la maîtrise de la langue de scolarisation dans le cursus scolaire de l'élève. Ce poids est constaté dans les autres cantons également, puisque l'OFS décrit exactement le même phénomène au niveau national*. En effet, en 2008/2009, 24.7% des Suisses, mais 47.0% des étrangers fréquentaient un enseignement secondaire I à exigence élémentaire.

* Statistique des élèves et étudiants OFS, « Sélection au secondaire 1 », consulté sur bfs.admin.ch

Organisation et fonctionnement

2.7 Décision d'orientation : taux de désaccord des parents, depuis 2003



Sources: DFJC / Lagapes O_URSP, DFJC / Recours

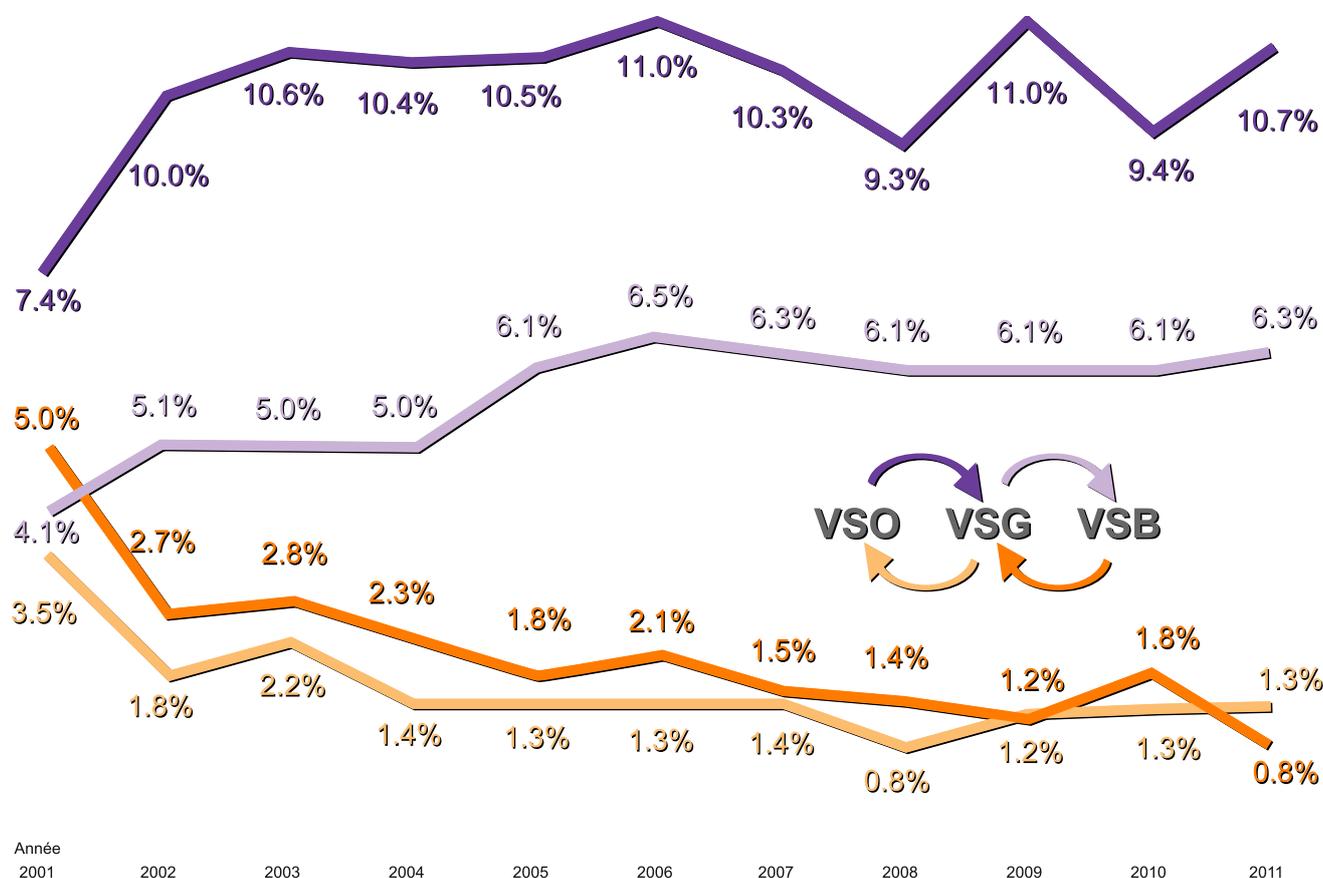
Le processus d'orientation, codifié dans la loi scolaire (article 26e) et son règlement (articles 28 à 33), est un moment crucial de la scolarité obligatoire. Il consiste en un total de six prises de position, quatre des enseignants et deux des parents, en alternance. Lorsque parents et enseignants sont tombés d'accord à propos de l'orientation de l'élève, le processus est clos. En cas de désaccord persistant, la décision finale revient à la conférence des maîtres. C'est ce cas de figure qui fait l'objet du présent indicateur. Les parents peuvent encore faire recours contre cette décision auprès du Département. Ils sont néanmoins peu nombreux à recourir, la plupart des désaccords se réglant sans avoir recours à la voie juridique.

Les valeurs de ce graphique fluctuent très peu, en particulier pour les recours (en rouge dans le graphique ci-dessus), mais montrent néanmoins une légère tendance à la baisse pour les désaccords (en bleu dans le graphique ci-dessus) depuis 2008.

En 2011, le Département a accepté 4 des 38 recours déposés pour des questions d'orientation.

Organisation et fonctionnement

2.8 Taux de réorientation en fin de 7^{ème}, évolution depuis 2000



Source: DFIRE / Recensement scolaire 150, DFJC / Lagapes O_URSP

NB : Le pourcentage de réorientation est calculé pour chaque filière ; les pourcentages reportés sont donc relatifs au total des élèves de la filière concernée uniquement. Les pourcentages ne distinguent pas les élèves promus des élèves qui redoublent la 7^{ème}. Les pourcentages d'orientation dans les trois voies à l'issue de la 6^{ème} année sont présentés dans l'indicateur 2.5.

Cet indicateur montre une nette dominance des réorientations vers une voie plus exigeante, en particulier de la VSO vers la VSG dans les changements de voie en fin de 7^{ème} année.

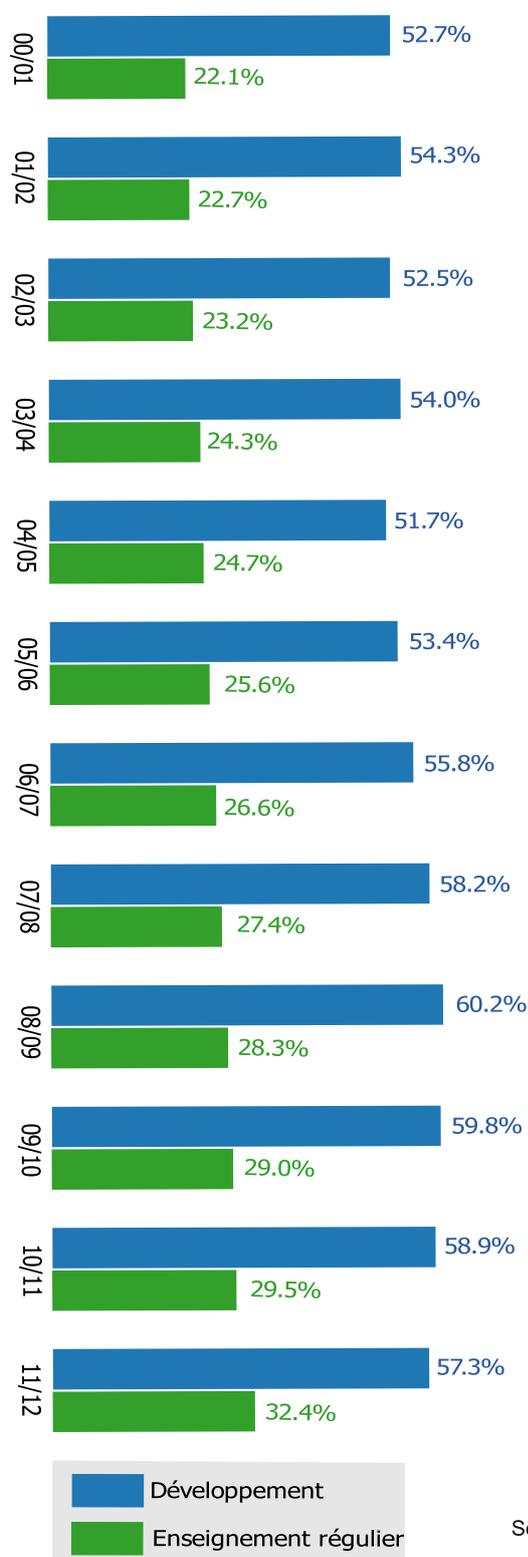
Le taux de réorientation de la VSO vers la VSG a connu une hausse de 2010 à 2011 pour se situer à un niveau comparable à 2005.

Les réorientations de la VSB vers la VSG ou de la VSG vers la VSO ont régulièrement diminué depuis 2001/2002. Elles tendent à se stabiliser depuis 2004. On constate toutefois une légère baisse des réorientations de la VSB vers la VSG.

Ces chiffres peu élevés concernant les réorientations vers une filière moins exigeante peuvent s'expliquer par la possibilité laissée aux élèves de redoubler au sein de leur voie.

Organisation et fonctionnement

2.9 Pourcentage d'élèves allophones en classe régulière et en classe de développement, évolution depuis 2001



NB : Les élèves des classes d'accueil étant allophones par définition, le pourcentage est égal à 100%, ces classes n'apparaissent donc pas dans la figure ci-contre.

Les classes de développement sont des classes à petits effectifs, tenues par des enseignants spécialisés. Elles sont destinées à des élèves en difficulté, mais qui ne justifient pas une prise en charge dans l'enseignement spécialisé.

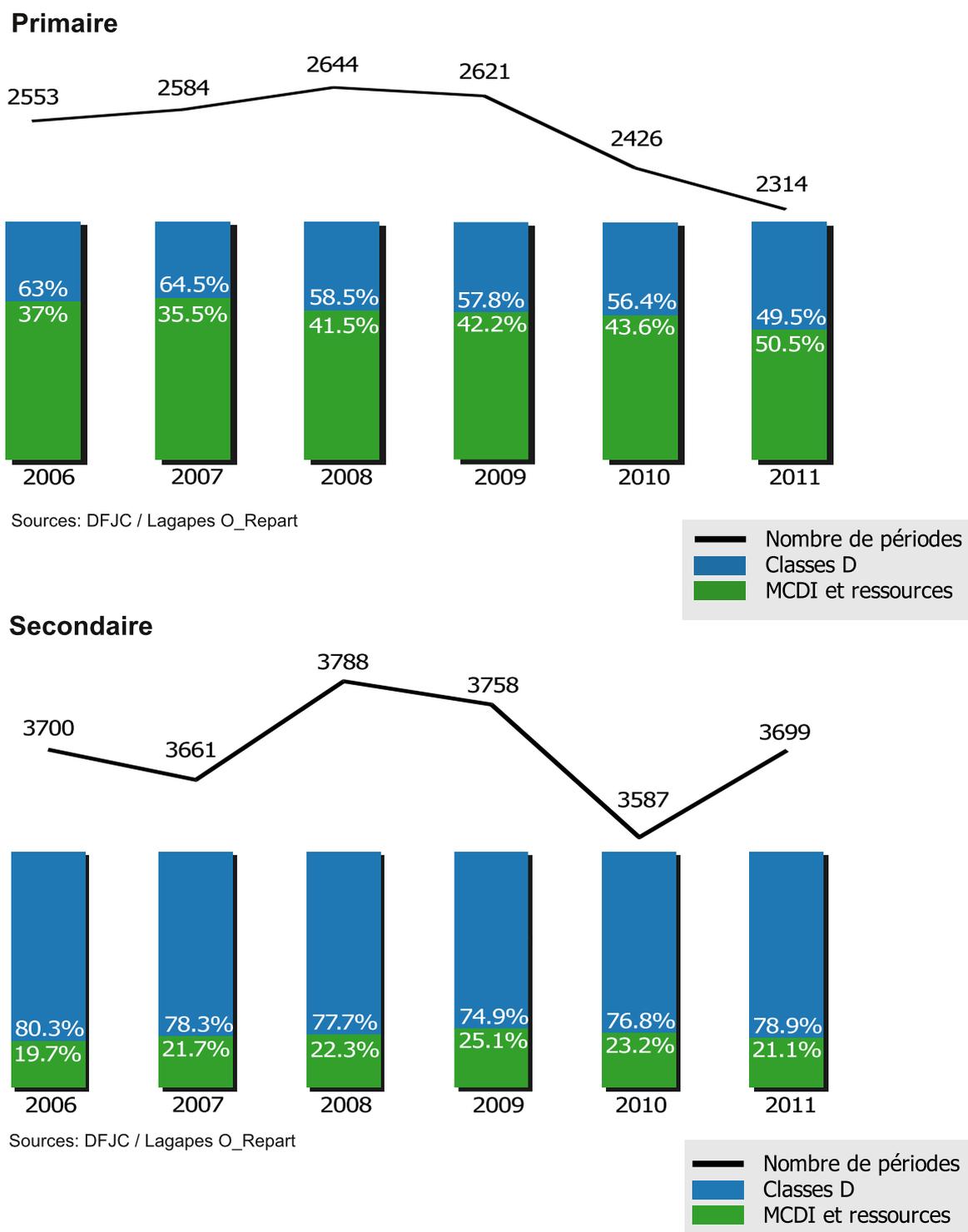
Dans ces classes, la proportion d'élèves allophones est quasiment deux fois plus élevée que dans l'ensemble de l'école régulière. Toutefois, la proportion d'élèves allophones diminue légèrement depuis 2008/2009. Cette tendance est confirmée cette année encore. En conséquence, la proportion d'élèves allophones augmente dans les classes régulières.

Le taux d'élèves allophones reste néanmoins très élevé dans les classes de développement. Deux facteurs peuvent expliquer ce taux. Premièrement, une maîtrise encore insuffisante du français par l'élève. Deuxièmement, l'élève allophone et sa famille ne sont pas forcément familiers avec le système scolaire vaudois ; ils peuvent donc rencontrer des difficultés liées à cet élément.

Sources: DFIRE / Recensement scolaire 150, DFJC / LAgapes O-élèves

Organisation et fonctionnement

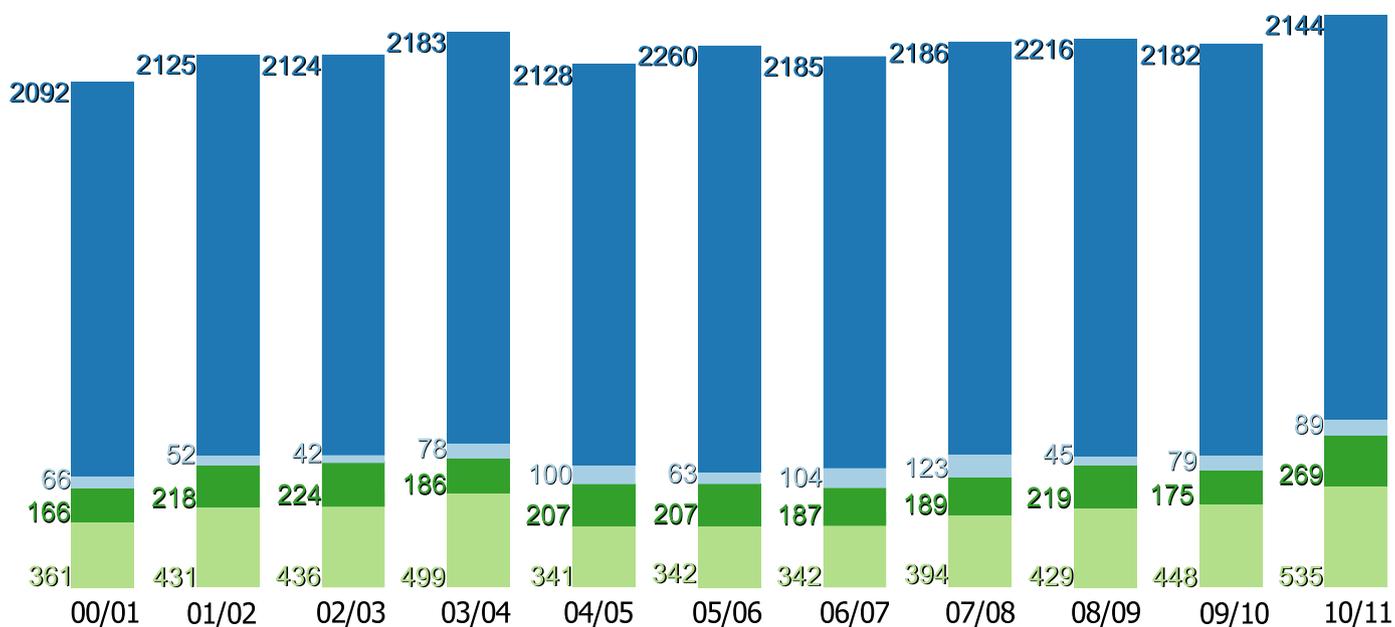
2.10 Répartition des périodes de classes de développement entre classes D et prestations aux élèves des classes régulières



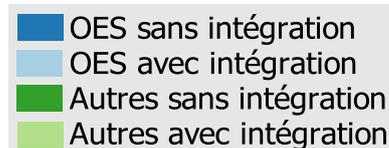
En 2011, on constate que le nombre de périodes allouées aux classes de développement, MCDI et lieux ressources a diminué de 4.6% dans le secteur primaire et augmenté de 3.1% dans le secteur secondaire.

Organisation et fonctionnement

2.11 Nombre d'élèves bénéficiant de prestations de l'enseignement spécialisé, évolution depuis 2000



Sources: DFIRE / Recensement scolaire 152 (enseignement spécialisé)



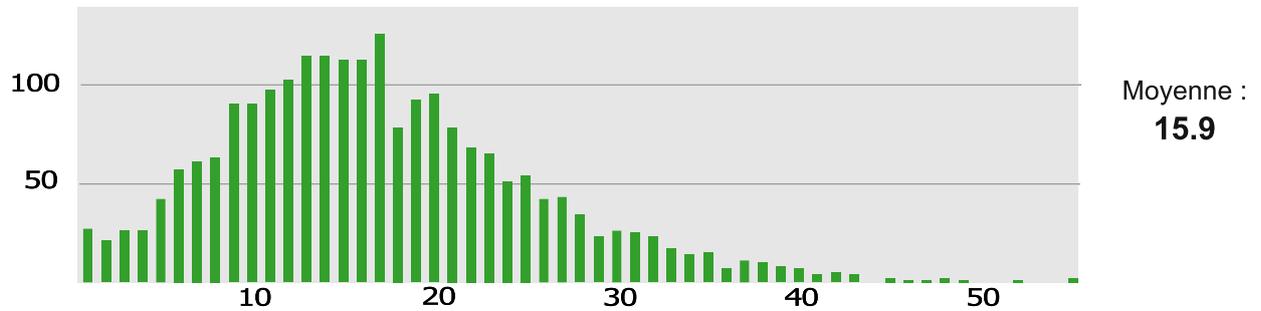
NB : Classes officielles de l'enseignement spécialisé (OES) : anciennement nommées classes de langage, classes d'intégration et classes d'enseignement spécialisé, se trouvant dans les établissements ou dans les écoles de l'enseignement spécialisé.

Bon nombre de ressources supplémentaires ont été récemment mobilisées par le SESAF pour accompagner des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance ou dans l'école obligatoire. C'est par exemple le cas des prestations de renfort pédagogique, non comptabilisées dans les données présentées ci-dessus.

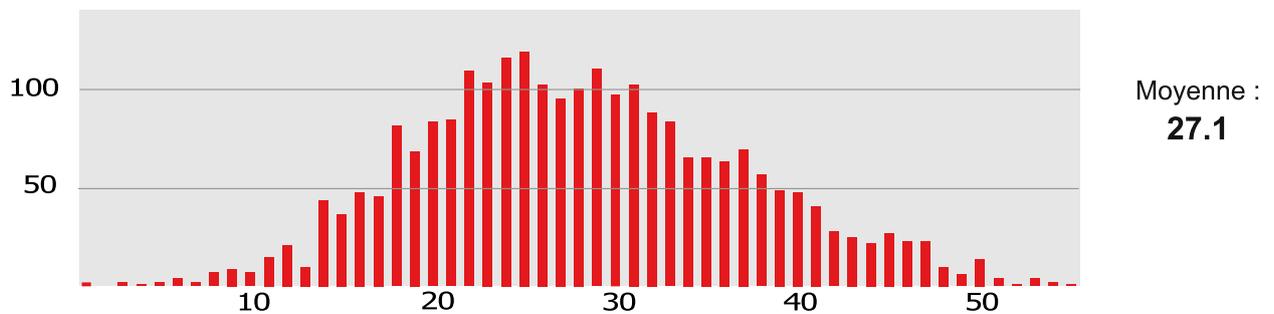
Organisation et fonctionnement

2.12 Distribution des points obtenus aux épreuves cantonales de référence de 8^{ème} année en mathématiques, par filière au printemps 2011

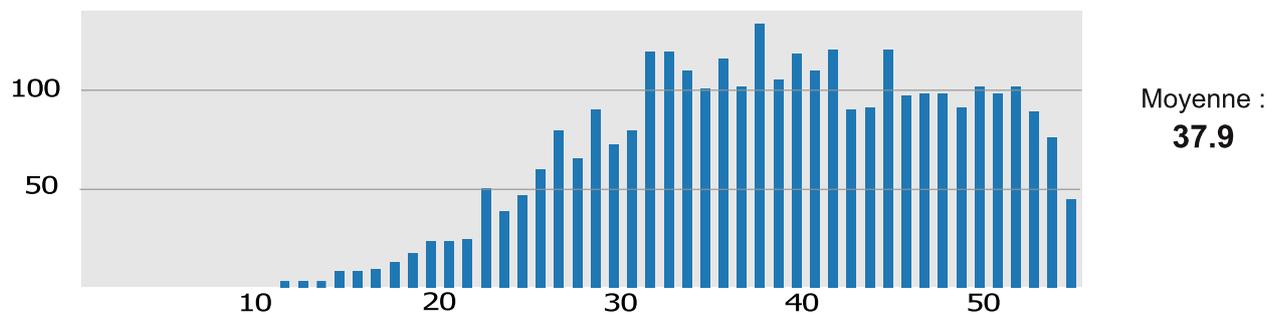
En VSO



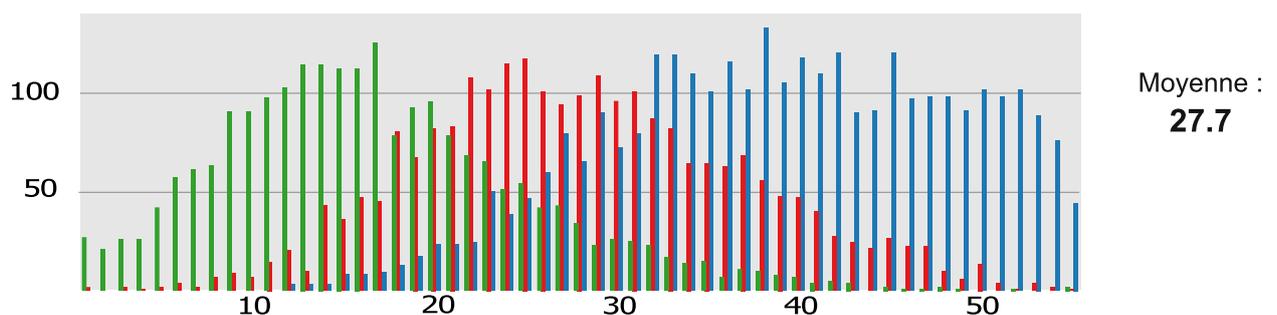
En VSG



En VSB



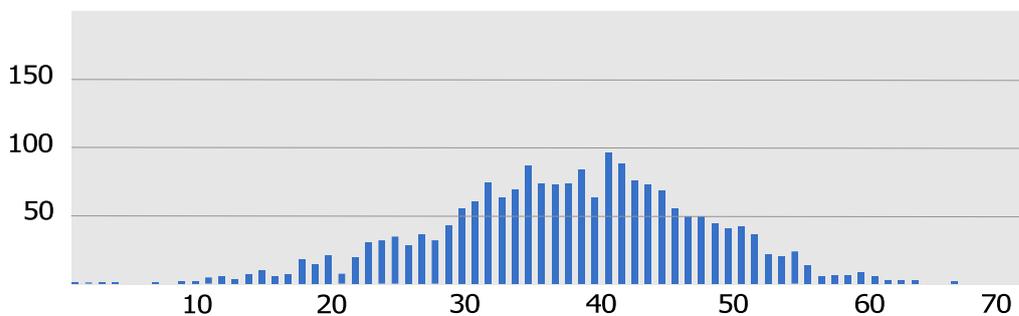
Les trois voies



Organisation et fonctionnement

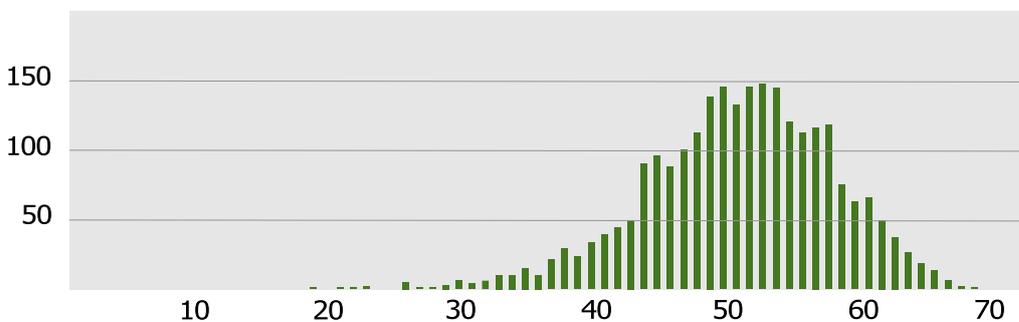
2.13 Distribution des points obtenus aux épreuves cantonales de référence de 8^{ème} année en français, par filière, au printemps 2011

En VSO



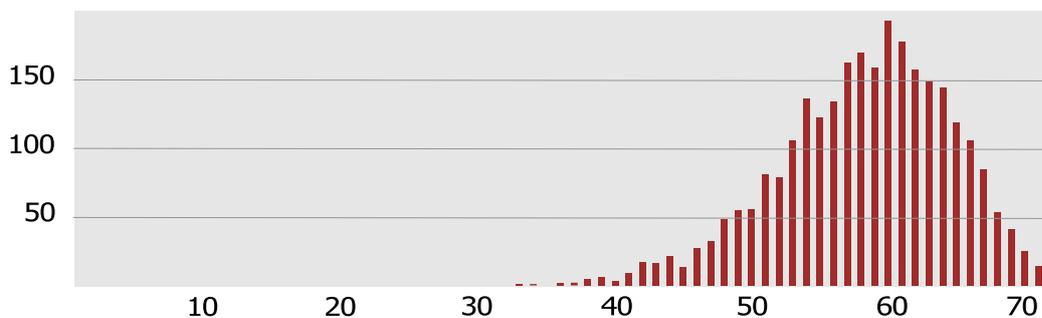
Moyenne :
36.9

En VSG



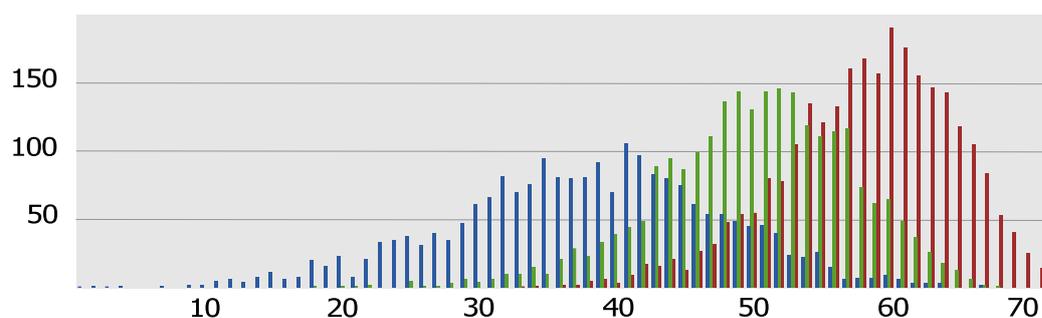
Moyenne :
49.1

En VSB



Moyenne :
57.3

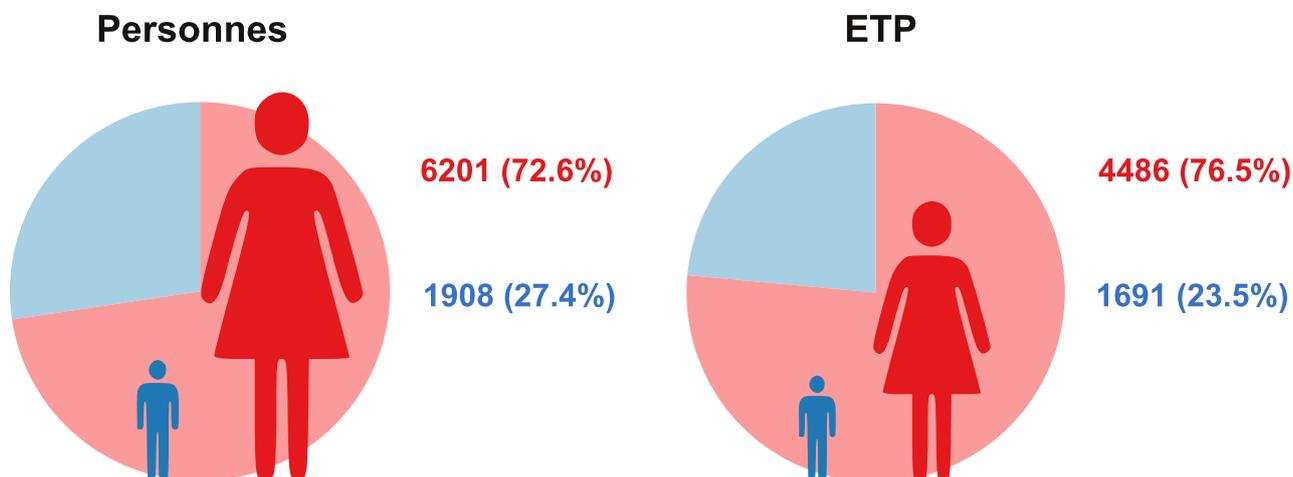
Les trois voies



Moyenne :
48.5

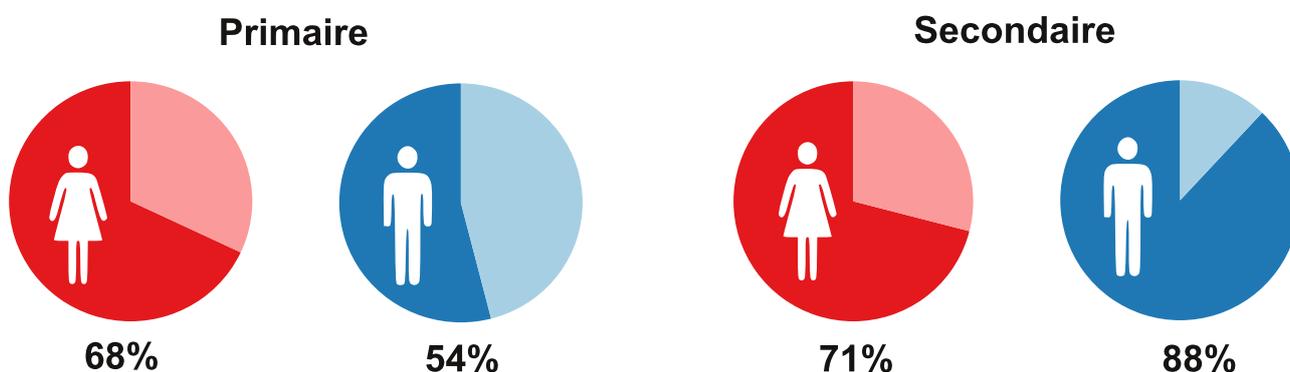
Organisation et fonctionnement

2.14 Répartition des enseignants entre hommes et femmes, personnes et ETP, en septembre 2011



En septembre 2011, le corps enseignant de la DGEO comptait au total 8'109 enseignants contractualisés. Le traitement des nouveaux contrats s'est terminé au mois de décembre 2011, et l'effectif a atteint la valeur de 8'400 enseignants pour l'année scolaire 2011-2012.

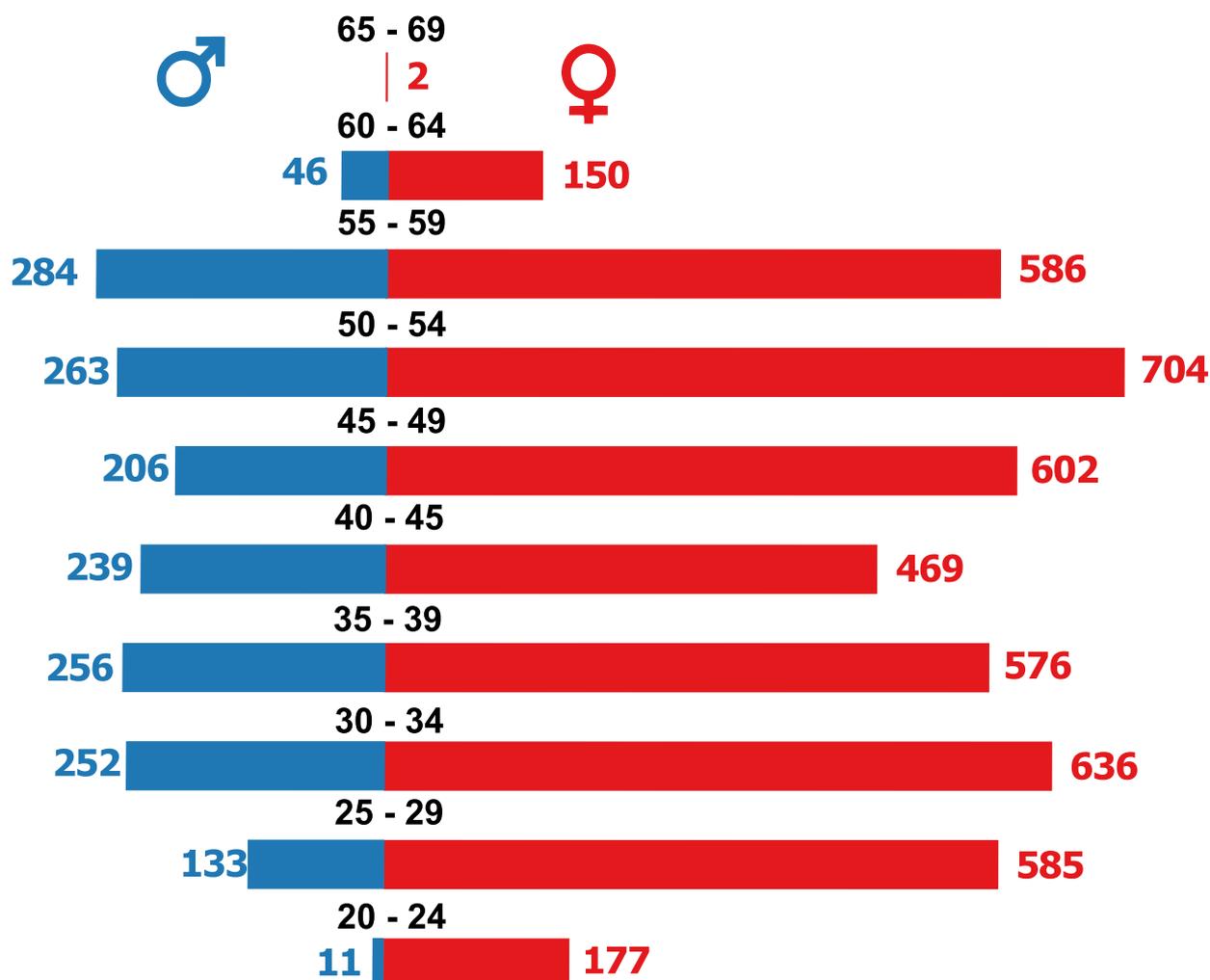
2.15 Pourcentage moyen d'activité des enseignants en septembre 2011, par sexe et secteur d'enseignement



Alors que le pourcentage d'activité moyen des femmes est le même au primaire et au secondaire, on constate une nette différence pour les hommes, avec un pourcentage moyen beaucoup plus faible au primaire qu'il ne l'est au secondaire.

Organisation et fonctionnement

2.16 Pyramide des âges du personnel enseignant



Cet indicateur montre la grande proportion de femmes actives dans l'enseignement obligatoire, largement plus nombreuses que leurs collègues masculins dans toutes les catégories d'âge.

Les hommes sont particulièrement peu nombreux dans la catégorie des 20-24 ans. Cela s'explique par leur profil majoritairement universitaire, le début d'activité étant alors plus tardif en raison d'une formation de plus longue durée.

Le nombre d'enseignant de plus de 60 ans est par ailleurs faible car les conditions d'emploi leur permettent de prendre leur retraite dès 58 ans pour les enseignants primaires, 60 ans pour les enseignants secondaires.

L'effectif maximal se trouve dans la catégorie d'âge des 50-54 ans pour les femmes et dans la catégorie des 55-59 ans pour les hommes. Cela s'explique par les profils professionnels différents. Comme les enseignants secondaires sont plus souvent des hommes, et qu'ils commencent leur carrière d'enseignants plus tard que ne le font les enseignant-es du primaire, les départs à la retraite sont également plus tardifs, au plus tôt à 60 ans. Au primaire, où on observe une très grande majorité de femmes, et où le départ à la retraite est possible dès 58 ans, l'effectif diminue déjà dans la catégorie des 55-59 ans.

2.17 Retard dans le cursus scolaire et redoublement

Les indicateurs relatifs au redoublement et à l'âge des élèves montrent l'importance de la problématique du retard scolaire dans notre système d'enseignement. Effectivement, on constate qu'en dernière année de scolarité obligatoire, 35.4% des élèves de l'enseignement régulier ont au moins une année de retard dans leur parcours. Ce chiffre moyen recouvre par ailleurs une grande disparité entre filières, puisque 19.5% des élèves de 9VSB, mais 51.8% de ceux de VSO présentent un retard scolaire (cf Indicateur 3.1). Chaque année, quelques élèves atteignent la majorité alors qu'ils sont encore en 9ème année dans un établissement scolaire.

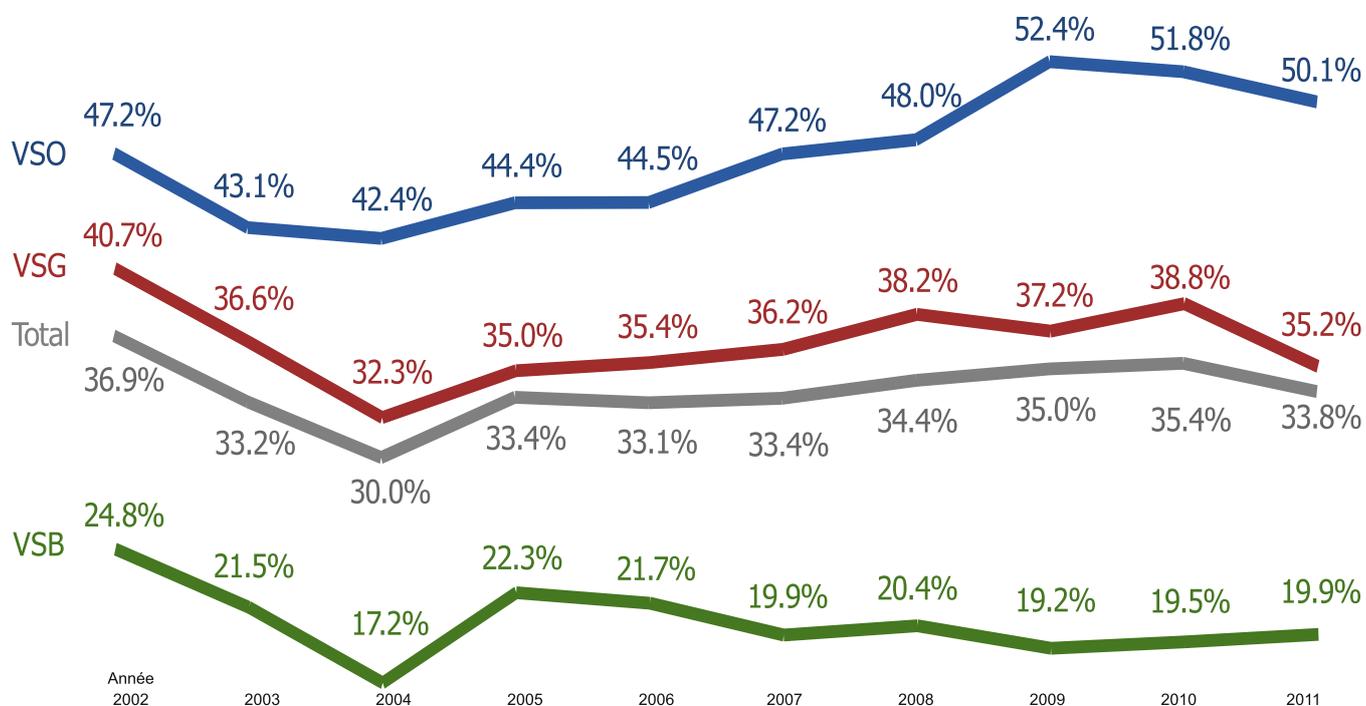
Le retard scolaire représente également une lourde charge financière pour le canton de Vaud, et ce, pour deux raisons :

1. Le retard scolaire est le plus souvent dû à un redoublement, lequel nécessite le financement d'une année supplémentaire de scolarité.
2. Comme le terme de l'obligation scolaire est déterminé uniquement par l'âge de l'élève, un élève en retard est susceptible de quitter l'enseignement obligatoire sans avoir effectué la neuvième année, et donc sans certificat de fin de scolarité. Il s'agit d'un profil à haut risque pour l'avenir professionnel de l'individu concerné, et le canton de Vaud sera probablement mis à contribution pour la prise en charge du jeune dans un dispositif de Transition 1, voire dans la FORJAD.

* K. Daeppen (2007). "Le redoublement : un gage de réussite ? Revue de littérature et étude d'une volée d'élèves vaudois" Lausanne : URSP
Rapport 07.2

Résultats et effets du système

3.1 Pourcentage d'élèves de 9^{ème} année ayant plus de 15 ans depuis 2002



Source: DFIRE / Recensement scolaire 150

NB : Ces chiffres n'intègrent pas les élèves qui, en fin d'obligation scolaire, auraient quitté l'enseignement obligatoire avant leur 9^e année.

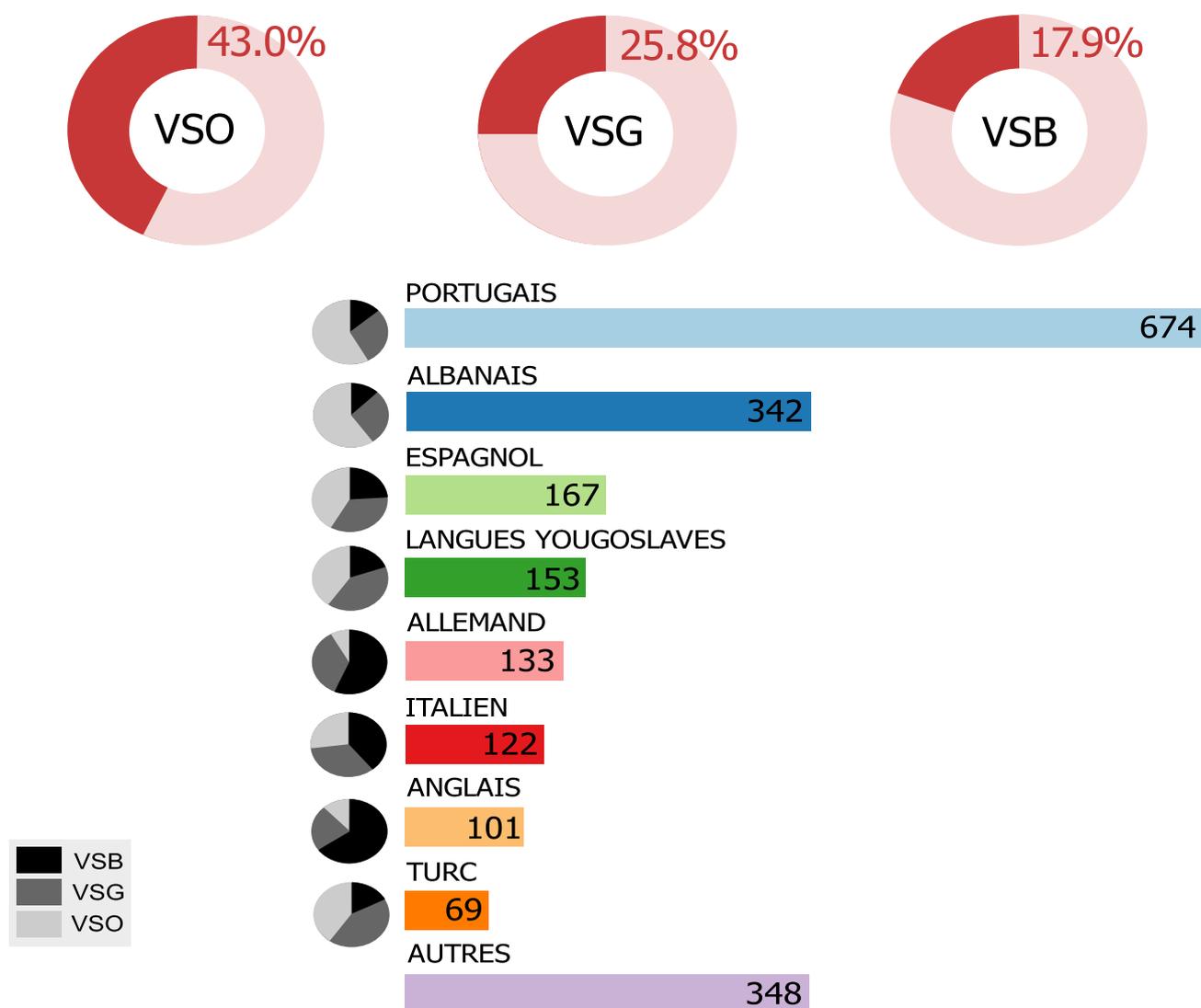
En 2010/2011, les élèves ayant plus de 15 ans révolus se retrouvent majoritairement en VSO. Cette tendance est constante depuis une dizaine d'année. On peut supposer que ces élèves rencontrent des difficultés depuis le début de leur scolarité. Il est donc probable qu'ils sont nombreux à avoir redoublé une ou plusieurs fois au cours de leur scolarité.

Malgré le fort taux de réorientation en fin de 7^{ème} de VSO à VSG – rajoutant une année de scolarité dans le cursus de l'élève - le taux des élèves de plus de 15 ans en VSG est nettement moins élevé qu'en VSO. Ce taux a même connu une légère baisse depuis 2009/10.

Depuis 2005, le taux d'élèves de plus de 15 ans est relativement stable.

Résultats et effets du système

3.2 Élèves allophones de 9^{ème} année, effectifs et répartition par filière



La répartition des élèves par langue maternelle varie d'une voie à l'autre. On observe que pour la majorité des langues présentées dans cet indicateur, la part d'élèves allophones diminue avec l'augmentation des exigences scolaires de la voie examinée.

Ce constat doit cependant être relativisé pour l'anglais, l'allemand et l'italien. En effet, l'augmentation de la proportion d'élèves de langue allemande et anglaise va de pair avec l'augmentation des exigences scolaires.

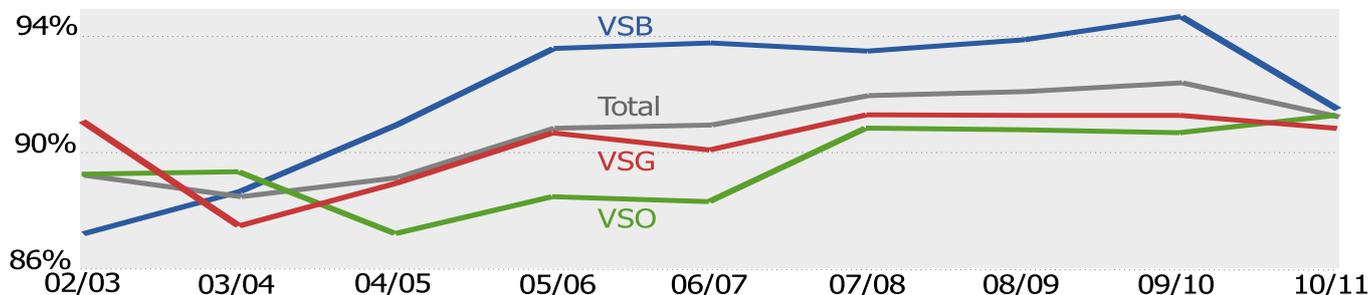
La répartition des élèves italophones dans les trois voies en fonction de la difficulté de la voie suivie est moins marquée que pour des élèves issus de vagues de migration plus récente. Ces trois cas particuliers illustrent l'importance des facteurs socioculturels et économiques dans le cursus des élèves allophones.

Cet indicateur ne permet en aucun cas de tirer de conclusion sur le poids relatif, dans le cursus de l'élève, des capacités individuelles face aux origines socioculturelles dans le cursus de l'élève.

Résultats et effets du système

3.3 Pourcentage de réussite au certificat de 9^{ème} année

Par voie, évolution depuis 2003



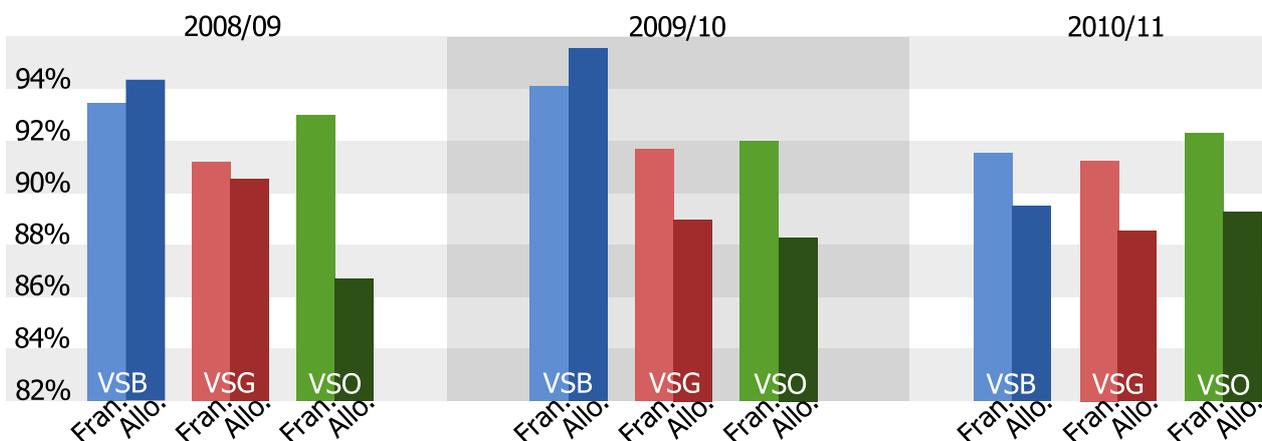
NB : Le pourcentage d'élèves obtenant leur certificat à la fin de la 9^{ème} année a été calculé depuis l'année scolaire 2002/2003, les données n'étant pas disponibles pour les années antérieures.

Pour la première fois depuis la production de cet indicateur, les taux d'obtention du certificat par les élèves des trois voies sont très proches. Par rapport à 2010, les résultats observés sont quasiment identiques en ce qui concerne le taux d'obtention du certificat des élèves de VSG et de VSO. Le taux d'obtention pour les élèves de VSB a par contre subi une baisse assez importante, qui s'explique probablement par le changement des conditions d'obtention du certificat pour cette voie (décision 122).

L'information marquante de ce graphique est que pour la quatrième année consécutive, le pourcentage de réussite pour les trois voies dépasse 90%.

Cet indicateur est important pour les débouchés de l'enseignement obligatoire, dans le sens où il permet d'observer une diminution des fins de scolarités sans certificat. Un des objectifs fixés par le Conseil Fédéral est que 95% des jeunes au moins obtiennent une certification secondaire II (maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée ou CFC).

Par statut linguistique (francophone ou allophone)



Cette année, les élèves allophones réussissent légèrement moins bien que leurs camarades francophones, quelle que soit la voie concernée. Toutefois, la différence de pourcentage de réussite entre élèves francophones et allophones tend à se réduire.

Source: DFJLC / Lagapes O_URSP

Résultats et effets du système

3.4 Synthèse des indicateurs de résultats du système

Globalement, les résultats du système scolaire vaudois montrent un niveau de réussite au certificat de 9^{ème} année de 92.4% en moyenne, supérieur à 90% pour les trois filières. Il est néanmoins nécessaire de poursuivre nos efforts afin d'augmenter encore ce taux de réussite pour permettre l'atteinte de l'objectif fédéral de 95% de jeunes titulaires d'un diplôme du secondaire II.

Allophonie

Le pourcentage d'élèves allophones au sein des établissements scolaires s'élève à 30% environ. Certains d'entre eux vivent dans le canton de Vaud depuis de nombreuses années, ou même y sont nés, au sein d'une famille non francophone alors que d'autres sont des élèves primo-arrivants, soit des allophones venant d'arriver en Suisse. Pour ces derniers tout particulièrement, l'intégration aussi rapide que possible dans l'enseignement régulier est un réel défi pour notre système de formation.

Le Département a mis en place des prestations particulières pour aider les élèves allophones primo-arrivants à rejoindre l'enseignement régulier :

- Les élèves les plus jeunes sont majoritairement intégrés dans une classe régulière pour la majeure partie de la semaine, et quittent cette classe pour un certain nombre de périodes, afin de suivre des cours intensifs de français (CIF) sous forme d'appui.
- Les élèves des degrés secondaires bénéficient moins de l'immersion dans une classe régulière en raison de leur âge. Ils peuvent alors fréquenter à plein temps une classe d'accueil, dans laquelle l'enseignement fait une très grande place à l'apprentissage du français. Lorsque leur niveau de français le permet, ces élèves rejoignent une classe régulière. Dans de nombreux cas, ils continuent à bénéficier de cours intensifs de français, mais sous la forme d'un appui pour quelques périodes par semaine.

Au vu de l'importance de la maîtrise de la langue d'enseignement pour la réussite de l'élève, le Département consacre un volume important de ressources à la prise en charge des élèves allophones. Effectivement, un grand nombre d'indicateurs présentés dans ce document montrent que les élèves allophones ont moins de chances de réussite que leurs camarades francophones.

Outre la langue étrangère, les élèves primo-arrivants sont également confrontés à une culture souvent très différente de la leur. Les parents ont parfois du mal à comprendre les enjeux d'un système scolaire fort différent de celui qu'ils ont eux-mêmes connu dans leur pays d'origine. Il est donc aussi important de tenir compte de ces aspects culturels en plus des aspects purement linguistiques de la migration.

Par ailleurs, il est fort probable que les différences observées entre élèves francophones et allophones soient en fait de nature socio-économique plus que linguistique, ce que les recherches en éducation démontrent de manière récurrente depuis de nombreuses années.

Par exemple, l'indicateur 3.2 montre bien que, dans notre canton, les élèves parlant allemand s'en sortent mieux que ne le font les élèves parlant portugais. Il nous semble tout à fait plausible que cela soit dû au statut socio-économique, meilleur en moyenne pour les premiers que pour les seconds.

Méthodologie

Les données utilisées pour la construction des indicateurs proviennent de diverses sources :

- Fichiers de données de la DGEO, consolidés sur la base des informations transmises par les établissements chaque année au mois de juillet et au mois d'octobre (LAGAPES).
- Base de données PISE, du SCRIS.
- Données obtenues de l'Office Fédéral de la Statistique, par l'intermédiaire du SCRIS.

En raison de cette diversité des sources de données, les années prises en compte pour les différents indicateurs varient.

Effectifs d'élèves

Le Département a utilisé la base de données PISE pour les années scolaires 2001/2002 à 2009/2010. Les données de 2010/2011 n'étant pas encore disponibles dans cette source, elles viennent des fichiers de données transmis par les établissements le 1^{er} octobre 2010. La dernière année disponible est donc 2010/2011.

L'indicateur 1.4 (pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé) s'arrête à l'année scolaire 2008/2009, les données pour 2009/2010 n'étant pas encore disponibles auprès de l'Office Fédéral de la Statistique.

Organisation et fonctionnement

Le Département a utilisé la base de données PISE pour la majorité des indicateurs présentés dans cette partie. Quand des informations sur l'année 2010/2011 sont présentées, elles proviennent des fichiers transmis le 1^{er} octobre 2011 par les établissements scolaires.

L'indicateur 2.10 (prestations de type « classe de développement ») a été construit sur la base des informations de la répartition de l'enseignement rapatriées par la DGEO au 1^{er} octobre 2011.

L'indicateur 2.11 (nombre d'élèves bénéficiant de prestations de l'enseignement spécialisé) a été construit par consultation de la base de données PISE de l'enseignement spécialisé.

Le Département a utilisé, selon les cas, la base de données PISE ou les fichiers DGEO jusqu'à la fin de l'année 2008/2009. En ce qui concerne les décisions de fin d'année de juin 2011, nous avons utilisé les fichiers DGEO rapatriés le 15 juillet 2011. La dernière année scolaire disponible est donc 2010/2011 (décisions du mois de juin 2011).

L'indicateur 2.7 (décisions d'orientation, désaccords et recours) remonte à l'année scolaire 2002/2003, première année pour laquelle les données sont disponibles.

Année scolaire 2011 - 2012



Direction générale de l'enseignement obligatoire
Département de la formation de la jeunesse et de la culture